



Assemblée générale

Soixante-huitième session

58^e séance plénière
Mardi 26 novembre 2013, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Ashe (Antigua-et-Barbuda)

En l'absence du Président, M. Sinhaseni (Thaïlande), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 36 de l'ordre du jour (suite)

Question de Palestine

Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (A/68/35)

Rapport du Secrétaire général (A/68/363)

Projets de résolution A/68/L.12, A/68/L.13, A/68/L.14 et A/68/L.15

M. Yoshikawa (Japon) (*parle en anglais*) :
Les représentants qui sont présents ici, à 10 heures précises, sont de ceux qui, je crois, attachent vraiment de l'importance aux questions de Palestine et du Moyen-Orient. Je me réjouis de prendre part au présent débat, m'étant occupé des affaires du Moyen-Orient dans mes fonctions diplomatiques précédentes. Je souhaite aborder conjointement les points 35 et 36 de l'ordre du jour qui ont trait, respectivement, à la situation au Moyen-Orient et à la question de Palestine.

Il y a un an à peine, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, l'Assemblée générale a adopté une résolution

historique accordant à la Palestine le statut d'État non membre observateur auprès de l'ONU (résolution 67/19). Conformément à sa position en faveur d'une solution à deux États, le Japon a voté pour cette résolution.

Les deux parties doivent maintenant saisir la chance que leur offre la reprise en juillet dernier des négociations directes. Dans ce contexte, nous déplorons qu'aux mois d'octobre et novembre, le Gouvernement israélien ait annoncé l'approbation d'appels d'offres pour la construction de logements en Cisjordanie. Nous appelons les deux parties à s'abstenir de toute mesure unilatérale susceptible de nuire au processus de paix, mais au contraire à continuer de négocier de bonne foi.

Pour le Japon, l'aide apportée aux Palestiniens pour qu'ils se dotent d'une structure économique solide contribuera à faire progresser le processus politique. La phase délicate des négociations directes en cours doit inciter plus que jamais la communauté internationale à œuvrer à la coexistence et à la prospérité des Palestiniens et de leurs voisins.

Dans cette perspective, le Japon va renforcer son aide au développement de la Palestine. Il poursuivra ses deux initiatives concrètes visant à mobiliser les investissements du secteur privé en Palestine. La première initiative s'intitule « Couloir pour la paix et la prospérité ». Son projet phare, le Parc agro-industriel de Jéricho, qui vise à transformer une région de la vallée

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-58221(F)



Document adapté

Merci de recycler



du Jourdain en une terre fertile et productive, permettra aux Palestiniens d'exporter leurs produits agricoles. Les retombées économiques du parc agro-industriel sont estimées à plus de 40 millions de dollars par an, avec la création possible de quelque 7 000 emplois. Je tiens à souligner que ce projet offre une occasion exceptionnelle de rétablir la confiance entre les parties prenantes de la région, car il implique non seulement la Palestine mais aussi Israël et la Jordanie.

Le Gouvernement japonais appuie aussi ce projet par l'intermédiaire des organismes des Nations Unies. Mon gouvernement a ainsi échangé récemment des notes avec le Programme des Nations Unies pour le développement pour la mise en œuvre de deux projets, dont l'un concerne la construction d'une sous-station électrique pour la fourniture d'électricité aux différentes installations sur le site du parc. Notre contribution à ce projet s'élève à plus d'un million de dollars. L'autre projet vise à renforcer les capacités de gestion de l'Autorité pour les domaines industriels et la zone franche, principale agence palestinienne responsable du parc agro-industriel. Nous consacrerons la somme de 400 000 dollars à ce projet. Le parc devrait ouvrir l'année prochaine. Deux sociétés palestiniennes ont d'ores et déjà signé des contrats avec le promoteur du parc. Une trentaine de sociétés ont manifesté le souhait de s'associer à ce projet. Nous espérons que des sociétés privées au Moyen-Orient et dans d'autres régions du monde s'y joindront également.

La seconde initiative du Japon est la Conférence sur la coopération entre les pays d'Asie de l'Est pour le développement palestinien. Organisée conjointement par le Japon et la Palestine, cette conférence a été ouverte en février dernier à Tokyo avec la participation de sept pays et d'organisations internationales, telles que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Ce processus vise à mobiliser et faire partager l'expérience de l'Asie de l'Est en matière de développement et à soutenir financièrement le développement de la Palestine. Comme mesure de suivi, le Japon accueillera une réunion sur la promotion des entreprises, la semaine prochaine, à Tokyo, à laquelle participeront des représentants du secteur privé. Cette réunion aura pour objet d'étudier la façon de renforcer les relations d'affaires avec la Palestine. Les conclusions de cette réunion seront présentées à la deuxième réunion ministérielle de la Conférence sur la coopération entre les pays d'Asie de l'Est pour le développement palestinien qui se tiendra en Indonésie

au début de l'année prochaine. Nous remercions l'Indonésie pour cet appui appréciable.

Fournir une aide vitale aux réfugiés palestiniens pour alléger leurs souffrances est une priorité pour mon pays. Le 11 novembre dernier, mon Gouvernement a annoncé une contribution de 7,7 millions de dollars pour l'aide alimentaire à l'UNRWA. Cette contribution servira à l'achat de farine de blé et d'autres denrées qui seront distribuées à 300 000 réfugiés palestiniens de Palestine, du Liban, de Syrie et de Jordanie. De la même manière, le 21 novembre dernier, le Japon a échangé des notes avec le Programme alimentaire mondial en vue d'apporter une aide alimentaire de 4 millions de dollars au peuple palestinien.

En ce qui concerne l'UNRWA, je saisis cette occasion pour rendre hommage, au nom de mon gouvernement, à mon ami, le Commissaire général de l'UNRWA, M. Filippo Grandi, qui va bientôt quitter l'Office. Je tiens à lui exprimer ma profonde gratitude pour sa contribution et son attachement à l'UNRWA. Je suis également impatient de travailler en étroite coopération avec son successeur, M. Pierre Krähenbühl.

La reprise des négociations directes, en juillet dernier, a ouvert la voie à une solution de deux États. Nous sommes déjà à mi-chemin du délai de neuf mois qui nous a été imparti. Le Japon prie instamment les deux parties de renforcer leur confiance mutuelle et de poursuivre leurs efforts inlassables en faveur de la paix. Le Japon est prêt à les soutenir dans leur tâche.

M. Moncada (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Le Venezuela s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la République islamique d'Iran, qui s'est exprimé au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/68/PV.57). Nous tenons aussi à saluer le travail remarquable réalisé par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour encourager les initiatives permettant de parvenir à la reconnaissance tant attendue de l'État palestinien.

Lorsque l'Assemblée générale a lancé en 1977 un appel visant à faire du 29 novembre la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien (résolution 32/40 B), une longue bataille a commencé pour que la Palestine devienne un État Membre à part entière de l'ONU. Tout récemment, le 18 novembre, nous avons vu l'Observateur permanent de la Palestine, M. Riyad Mansour, voter pour la première fois à l'Assemblée générale des Nations Unies, un moment

historique qui restera dans la mémoire des batailles menées dans le passé par la Palestine pour sa libération définitive. Il y a tout juste un an, la résolution 67/19 a été approuvée, qui rehausse le statut de la Palestine au sein de l'Organisation des Nations Unies. C'est un pas important vers la souveraineté, la liberté, l'indépendance et la pleine appartenance à l'Organisation. Le Gouvernement bolivarien s'enorgueillit d'avoir parrainé cette résolution. Néanmoins, tout en reconnaissant qu'il s'agit d'un pas important vers la reconnaissance, l'objectif final n'a pas encore été atteint.

Le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale a voté la résolution 181 (II), qui proposait la création de deux États, l'un juif et l'autre arabe, sur le territoire de la Palestine. Quelques jours seulement après l'adoption de cette résolution, une offensive militaire à des fins d'expansion territoriale et démographique a été lancée, afin d'expulser les Palestiniens de leurs terres et empêcher leur retour. C'est ainsi que l'État d'Israël a été proclamé unilatéralement. Le 15 mai 1948, le déplacement des Palestiniens à la suite de leur éviction de leur patrie historique a débuté. Parallèlement à un processus d'expulsion de centaines de milliers de Palestiniens de leurs terres ancestrales, un processus d'implantation s'est engagé dont l'objectif était de modifier la composition ethnique et culturelle de la région.

Paradoxalement, cette même année, le 10 décembre 1948, a été adoptée la Déclaration universelle des droits de l'homme. Rappelons que cette Déclaration a été rédigée pour répondre comme il se devait aux atrocités commises contre des peuples durant la Seconde Guerre mondiale. À quelques jours à peine de la commémoration de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le peuple palestinien attend toujours que soit réalisée sa légitime ambition d'être un État dans l'arène internationale. L'impunité historique de la puissance occupante, Israël, confortée par le droit de veto exercé par un membre permanent du Conseil de sécurité, a entraîné de multiples assassinats et le sacrifice de générations d'enfants, d'adolescents, d'hommes et de femmes palestiniens qui ne demandent qu'à vivre dans la dignité sur leurs terres.

La prolifération des colonies de peuplement illégales, la construction de murs et de postes de contrôle, les contraintes imposées à la libre circulation du peuple palestinien, les difficultés d'accès aux services publics de base sont quelques-uns des nombreux griefs que l'Organisation dénonce quotidiennement par le biais des

rapports des Nations Unies sur la question de Palestine. Le droit de retour du peuple palestinien sur ses terres ne peut plus être ignoré, tout comme la libération de centaines de prisonniers politiques, parmi lesquels des enfants et des adolescents, devra être inscrite à l'ordre du jour des négociations.

La puissance occupante pratique le terrorisme d'État, en violant le droit international, les droits de l'homme et le droit international humanitaire. Elle n'applique aucune des résolutions de l'ONU, se plaçant en dehors du droit international. Elle pratique l'apartheid et le nettoyage ethnique. Elle recourt aux châtiments collectifs contre la population civile, en violation de la quatrième Convention de Genève. Le peuple palestinien a légitimement le droit de rechercher la dignité et la justice et de jouir de son droit inaliénable à l'autodétermination en tant qu'État indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, sur la base des frontières d'avant 1967.

Le Gouvernement bolivarien a lancé un message à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, dans lequel il renouvelle son rejet de la politique illégale menée par la Puissance occupante, Israël, qui bafoue les droits du peuple palestinien et projette la désintégration territoriale et politique de l'État de Palestine. Le Gouvernement vénézuélien salue la reprise des négociations directes entre la Palestine et Israël, qui devraient aboutir à une paix solide et durable permettant à ces deux États de vivre dans la sécurité en tant que pays souverains et indépendants à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Une solution politique négociée de cette question s'avère essentielle pour ramener la paix et la sécurité au Moyen-Orient et à ses peuples.

M. Raja Zaib Shah (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie remercie l'Ambassadeur Abdou Salam Diallo, Représentant permanent du Sénégal et Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, pour sa déclaration. Ma délégation tient également à remercier les membres du Bureau du Comité et de la Division des droits des Palestiniens pour leur rapport (A/68/35). La Malaisie s'associe également à la déclaration prononcée par le représentant de la République islamique d'Iran, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Gouvernement et le peuple malaisiens se joignent à la communauté internationale pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple

palestinien. Cet événement témoigne avec force de la légitimité de la lutte du peuple palestinien pour l'autodétermination, la souveraineté et l'indépendance. À cet égard, ma délégation réitère son soutien à la création d'un État de Palestine indépendant, vivant dans la paix et la sécurité aux côtés d'Israël, sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Comme de nombreux pays, nous rappelons avec satisfaction l'adoption capitale par l'Assemblée générale de la résolution 67/19, le 29 novembre 2012, qui a accordé à la Palestine le statut d'État non membre observateur auprès de l'ONU. En ce jour historique, le Président palestinien Mahmoud Abbas a appelé l'Assemblée à « délivrer un certificat de naissance à l'État de Palestine pour rendre compte de la réalité » (*A/67/PV.44, p.5*). Ma délégation attend avec impatience le jour où l'État de Palestine se verra délivrer une carte d'identité, non pas celle rendue célèbre par le poète palestinien Mahmoud Darwish dans son poème de résistance du même nom, mais une carte d'identité reconnaissant la Palestine en tant qu'État membre à part entière de l'Organisation.

Ma délégation salue les dirigeants palestiniens pour le courage et le sacrifice dont ils font preuve pour créer un climat propice à la reprise des négociations directes avec la partie israélienne. Toutefois, il apparaît clairement que l'attitude de cette dernière n'est pas conforme à celle de ses partenaires dans les négociations. Bien que les négociations soient censées être confidentielles, la situation actuelle sur le terrain n'est un secret pour personne, avec la construction incessante par Israël de colonies de peuplement illégales et d'avant-postes sur le territoire palestinien occupé.

La Malaisie condamne la poursuite par Israël de la construction de colonies de peuplement illégales sur les terres palestiniennes, y compris dans Jérusalem-Est, une pratique encore plus condamnable au moment où Israël devrait contribuer au succès des pourparlers. À cet égard, ma délégation rappelle que l'État de Palestine a maintenu son engagement pour des négociations directes, et ce, malgré les provocations de la Puissance occupante. Aussi nous exhortons la communauté internationale à exiger d'Israël qu'il mette immédiatement fin à la construction de colonies de peuplement sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, avant que la solution à deux États ne soit complètement mise à mal. Les États Membres responsables doivent assumer leur rôle en veillant à ce que les paramètres internationalement acceptés d'une

solution à deux États soient respectés par Israël et qu'ils recueillent son adhésion.

Ma délégation réitère son rejet de toutes autres formes de violence commises contre le peuple palestinien, notamment les actes de violence commis par des colons israéliens, la construction illégale du mur de séparation, la démolition des maisons, le déplacement forcé des Palestiniens et l'exploitation des ressources naturelles sur les terres palestiniennes. Nous sommes préoccupés par la grave situation humanitaire que connaît Gaza. La population de Gaza est confrontée depuis des mois à une insécurité alimentaire et fait face aujourd'hui à une pénurie énergétique. La Malaisie réclame la levée immédiate du blocus de Gaza et la fin des châtiments collectifs illégaux et inhumains auxquels Israël soumet la population de Gaza.

En tant que membre du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, la Malaisie fait sienne le rapport et les recommandations du Comité. Ma délégation se félicite de la réactivation du Groupe de travail du Comité, dirigé par Malte.

La question de Palestine est un des thèmes principaux de la politique étrangère de la région Asie-Pacifique, malgré sa distance géographique avec le Moyen-Orient. À cet égard, ma délégation s'est félicitée de la tenue, au mois de juin, à Beijing, de la Réunion internationale des Nations Unies à l'appui du processus de paix israélo-palestinien. Nous espérons que la région Asie-Pacifique organisera plus souvent des manifestations de ce genre, auxquelles la Malaisie et d'autres pays de même sensibilité continueront d'apporter leur appui.

Ma délégation juge également encourageant le soutien très fort dont le Comité a bénéficié de la part des États d'Amérique latine, dont un grand nombre témoigne depuis longtemps sa solidarité avec le peuple palestinien. Nous avons appuyé la nomination de l'État plurinational de Bolivie en tant que membre du Comité à la suite de sa candidature en juillet dernier. Nous soulignons également la contribution importante du Venezuela, qui a accueilli la 351^e réunion du Comité, les 18 et 19 avril derniers, à Caracas. La question de Palestine a ceci de particulier qu'elle touche au plus profond du cœur des peuples partout dans le monde, indépendamment de leur race, de leur religion ou de leur nationalité. La Malaisie appuie le travail remarquable réalisé à cet égard par la Division des droits des Palestiniens et le Département de l'information. Ma délégation se félicite également

d'avoir parrainé toutes les résolutions présentées au titre de ce point de l'ordre du jour.

Je terminerai mon propos en rappelant le message de solidarité adressé par le Premier Ministre de la Malaisie, Dato' Sri Mohd Najib bin Tun Abdul Razak, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, dans lequel il renouvelle le ferme appui de la Malaisie à la cause palestinienne et sa volonté de continuer à œuvrer avec la communauté internationale afin d'apporter la justice à la Palestine, comme nous l'avons démontré ces 40 dernières années.

M. Eler (Turquie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à adresser à nouveau mes chaleureuses félicitations à la délégation de l'État de Palestine à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien et à quelques jours du premier anniversaire du vote historique du 29 novembre 2012 à l'Assemblée générale (voir A/67/PV.44).

La question de Palestine continue d'être au centre des principaux défis auxquels nous sommes confrontés au Moyen-Orient, une région qui traverse une période de transformation et de changement. Le déni du droit des Palestiniens de posséder leur propre État n'a aucun fondement moral, politique ou juridique. Faute d'un règlement immédiat et complet de la question de Palestine, les perspectives de paix, de coopération et de bien-être dans la région resteront un rêve irréalisable.

La Turquie n'a cessé d'appuyer la solution de deux États sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale de l'État de Palestine, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité. Les progrès dans le processus de paix au Moyen-Orient et l'issue positive des négociations pour une paix d'ensemble entre les parties en vue d'une solution juste et durable revêtent de plus en plus d'importance face à l'évolution récente de la situation dans la région du Moyen-Orient.

Pour toutes ces raisons, la Turquie s'est sincèrement félicitée de la reprise des négociations directes entre les parties, en juillet de cette année. Nous avons salué les dirigeants palestiniens et israéliens et les avons vivement encouragés à parvenir à la solution viable de deux États. Nous avons salué le dévouement et les efforts inlassables déployés par le Secrétaire d'État américain ainsi que le ferme soutien manifesté par la Ligue des États arabes en vue d'achever les négociations de paix dans un délai de neuf mois. Nous avons salué la détermination du Quatuor de soutenir efficacement les

efforts des parties pour parvenir à un accord sur un statut permanent dans les neuf mois. Toutefois, nous avons appelé l'attention sur le fait que dans ce processus, le temps est un paramètre important et que cette nouvelle chance pour la paix et la stabilité dans la région ne doit pas être perdue.

Malheureusement, après quatre mois de négociations, l'absence de progrès et la poursuite des activités de peuplement ont créé un sentiment d'amertume et de résignation parmi les négociateurs palestiniens. Les raisons de cette amertume doivent être claires pour la communauté internationale. Alors que le Président Abbas s'est dit déterminé à poursuivre les négociations, nous avons appris la construction de nouvelles colonies de peuplement ces derniers jours. Si elles souhaitent sincèrement parvenir à la paix, les parties doivent agir de bonne foi, restaurer la confiance, renoncer aux actes de provocation, geler la construction des colonies de peuplement, libérer les prisonniers politiques et conclure des arrangements sur la sécurité pour les deux parties.

Je tiens à réaffirmer une fois encore que la Turquie est disposée, comme elle l'a toujours été, à contribuer à tous les efforts internationaux en faveur d'un règlement juste et durable.

Par ailleurs, la situation des prisonniers palestiniens qui se trouvent aux mains des Israéliens, parmi lesquels des femmes et des enfants, reste une source de préoccupation. La communauté internationale doit condamner avec fermeté cette pratique et d'autres pratiques inacceptables de la part d'Israël, y compris les restrictions imposées à la libre circulation des personnes et des biens, qui constituent des tentatives visant à modifier artificiellement l'identité démographique et multiculturelle de Jérusalem.

Nous avons déclaré à maintes reprises, dans cette salle et dans bien d'autres enceintes, que le blocus de Gaza est illégal et que toutes les restrictions imposées à Gaza sont contre-productives. La mise en œuvre intégrale de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité est importante. La détérioration des conditions économiques, sociales et humanitaires à Gaza, conséquence des restrictions, nuit gravement à la situation déjà précaire dans la région.

La Turquie a pris des mesures urgentes pour palier certaines pénuries vitales, en accordant notamment une aide financière destinée à l'achat de carburant pour les générateurs utilisés par les services essentiels dans les

domaines de la santé, de l'eau et de l'assainissement à Gaza. Nous venons d'envoyer d'urgence de la farine de blé à Gaza, une quantité d'environ 10 000 tonnes, par le biais de l'Office de secours et des travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). En qualité de Président du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA, j'appelle la communauté internationale à poursuivre et à renforcer son soutien aux travaux de l'UNRWA, pilier essentiel de toute stabilité au Moyen-Orient.

Je rappelle à nouveau que seule l'ouverture immédiate, permanente et inconditionnelle des points de passage officiels pour l'aide humanitaire, les biens et les personnes se rendant à Gaza ou en revenant, pourra freiner la détérioration de la situation socioéconomique et humanitaire et ses incidences sur la sécurité et la stabilité dans la région.

La Turquie continuera d'appuyer la réconciliation palestinienne, qui constitue l'un des piliers d'une paix durable au Moyen-Orient. Elle appuie fermement l'objectif visant à mettre en place un gouvernement d'unité englobant le peuple palestinien dans son ensemble.

Pour terminer, je répète à nouveau que nous avons une occasion historique de parvenir, dans les cinq prochains mois, à un accord et de mettre enfin un terme à des décennies de conflit. Le temps est venu des actes sincères et concrets. Nous devons saisir chaque occasion d'aller de l'avant, ce qui nous permettra de relancer les pourparlers entre les parties, et prendre des mesures concertées en vue d'une solution à deux États conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies, aux principes de Madrid, à la feuille de route et à l'Initiative de paix arabe.

La Turquie estime que la communauté internationale, et l'Organisation des Nations Unies en particulier, joue un rôle normatif important dans la définition des paramètres en matière de droit et de justice. Dans l'espoir que ces paramètres seront pleinement respectés, la Turquie appuiera toutes les résolutions que l'Assemblée générale adoptera sur le point de l'ordre du jour dont nous débattons aujourd'hui.

M. Alyas (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je me réjouis de prendre la parole aujourd'hui dans le débat sur le point 36 de l'ordre du jour relatif à la question de Palestine.

Je renouvelle notre appui aux déclarations prononcées par les représentants au nom du Groupe

des États arabes et du Mouvement des pays non alignés (voir A/68/PV.57).

Ce débat coïncide avec la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, une occasion importante au cours de laquelle la communauté internationale a de nouveau exprimé sa pleine solidarité avec le peuple frère de Palestine pour la défense de ses droits, de son autodétermination, de sa lutte pour un État indépendant et de sa dignité. L'an dernier à la même époque, l'Assemblée générale a adopté la résolution 67/19, qui a accordé à l'État de Palestine le statut d'État non membre observateur. Cette résolution a été adoptée par une écrasante majorité, telle une manifestation de solidarité avec le peuple palestinien et de soutien à la cause de la Palestine et au droit naturel de son peuple de posséder un État indépendant viable, comme tout autre État dans le monde.

Nous avons suivi de près l'évolution récente des pourparlers de paix entre Palestiniens et Israéliens. Nous espérons que ces pourparlers mèneront à une paix juste et durable permettant au peuple palestinien de recouvrer tous ses droits dans le cadre d'un État indépendant, dans les frontières d'avant 1967, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, aux principes du droit international et, par-dessus tout, aux préceptes de la conscience humaine lorsqu'il s'agit du règlement de l'un des problèmes les plus graves menaçant la paix et la sécurité, tant dans la région que dans le monde entier.

Il existe un sentiment d'amertume au niveau international face aux pratiques israéliennes qui infligent de telles souffrances au peuple palestinien, y compris la torture, les violations des droits de l'homme et la politique de construction de colonies de peuplement illégales qui, tel un cancer, se propagent dans la région. En plus des propos incendiaires tenus par la Puissance occupante, en ce jour même de solidarité avec le peuple palestinien, les autorités israéliennes ont donné le feu vert à la construction de plus de 800 logements supplémentaires en Cisjordanie. Cela prouve la nature agressive des autorités d'occupation israéliennes, qui approuvent la construction de colonies de peuplement avant même de déclarer qu'elles souhaitent négocier avec l'Autorité palestinienne en vue de mettre fin à l'occupation et permettre la création d'un État palestinien indépendant. Plus grave encore, les autorités israéliennes ont annoncé leur nouvelle politique de colonies de peuplement le jour même de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, faisant fi de la volonté et des souhaits de la

communauté internationale ainsi que de ses résolutions et déclarations.

Ma délégation condamne fermement les actes d'agression incessants de la Puissance occupante et des colons israéliens contre les Palestiniens, la saisie de leurs biens et avoirs, ainsi que ceux commis à Jérusalem et dans d'autres sites religieux. Nous demandons la levée complète du blocus de la bande de Gaza qui a commencé en 2007. Ma délégation tient à souligner de cette tribune combien il importe que la communauté internationale apporte un soutien permanent au peuple frère de Palestine dans ses tentatives pacifiques pour recouvrer ses droits naturels. Nous appelons la communauté internationale à prendre des mesures pour réparer les injustices faites au peuple palestinien, qui lutte pour la paix et contre la discrimination.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur cette question. L'Assemblée se prononcera sur les projets de résolution A/68/L.12, A/68/L.13, A/68/L.14 et A/68/L.15 immédiatement après le débat sur le point 35, « La situation au Moyen-Orient ».

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 36 de l'ordre du jour.

Point 35 de l'ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général (A/68/371)

Projets de résolution (A/68/L.16 et A/68/L.17)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Représentant permanent de l'Égypte, qui va présenter les projets de résolution A/68/L.16 et A/68/L.17.

M. Khalil (Égypte) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à exprimer la profonde gratitude de ma délégation au Secrétaire général pour son rapport sur le Moyen-Orient (A/68/371). Je félicite la Palestine à l'occasion du premier anniversaire de son accession au statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, à la suite de l'adoption de la résolution historique 67/19, adoptée à une écrasante majorité, le 29 novembre de l'année dernière. Nous aspirons à voir la Palestine devenir très bientôt un membre à part entière des Nations Unies. Nous encourageons le Conseil de sécurité à répondre à la demande de la Palestine, faite il y a deux ans, pour devenir un État Membre. L'Égypte

appuie donc les négociations entre l'État d'Israël et la Palestine en vue d'aboutir à un accord de paix final.

Nous sommes cependant profondément préoccupés par l'évolution négative de la situation qui est préjudiciable aux négociations en cours. Du fait de l'obstination d'Israël, les Palestiniens se trouvent dans une situation difficile dans ces négociations. Je songe également aux déclarations incessantes des responsables israéliens et aux mesures prises qui entravent les efforts de paix, y compris les nombreuses déclarations sur la poursuite de la construction de colonies de peuplement en Cisjordanie et à Jérusalem-Est.

Aujourd'hui, l'Assemblée générale examine le point de l'ordre du jour relatif à la situation au Moyen-Orient, dans le cadre de sa participation au règlement du conflit au Moyen-Orient, en raison de l'occupation des territoires palestiniens par Israël depuis 1967, de son refus de respecter la volonté internationale, le droit international et le droit humanitaire international, autant de sujets qui sont abordés dans les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Tous ces débats et résolutions visent à aboutir à un règlement pacifique, permanent et juste de la question de Palestine.

Afin d'exprimer le rejet par la communauté internationale de l'occupation continue par Israël du territoire palestinien et de ses pratiques illégales sur le terrain, je présente deux projets de résolution sur le point 35 de l'ordre du jour, intitulé « La situation au Moyen-Orient », au nom de ses auteurs. Les titres de ces projets de résolution sont respectivement « Jérusalem » et « Le Golan syrien ».

Le premier de ces projets est le projet de résolution A/68/L.16, sur Jérusalem. Dans ce projet, l'Assemblée rappelle les résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité relatives à la situation particulière de Jérusalem occupée. Elle déclare que toutes les mesures législatives et administratives prises par Israël, visant à modifier le statut juridique de Jérusalem-Est, sont nulles et non avenues et doivent être abrogées. Elle rappelle à nouveau que tout règlement global et juste de la question de Jérusalem doit comporter des garanties internationales qui assurent la liberté de culte et de conscience, en mettant fin aux activités de peuplement et aux tentatives illégales de judaïsation menées par Israël et ses colons. Elle rappelle les droits permanents du peuple palestinien à pratiquer sa religion et ses rites et demande que cessent toutes tentatives visant à profaner la mosquée Al-Aqsa ainsi que les

travaux d'excavation entrepris sur les sites religieux dans la ville sainte de Jérusalem.

Je souligne ici l'importance particulière que revêt la question de Jérusalem pour tous les États Membres des Nations Unies. Elle est reflétée dans les déclarations du Mouvement des pays non alignés, de l'Organisation de la Conférence islamique et de la Ligue des États arabes, ainsi que dans les nombreuses résolutions adoptées par des organisations régionales sur ce sujet.

Le second projet est le projet de résolution A/68/L.17, sur le Golan syrien. Dans ce projet, l'Assemblée rappelle les résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 497 (1981). Elle demande à Israël de respecter les résolutions antérieures. Le projet de résolution réaffirme les dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949 relatives au territoire syrien occupé depuis 1967, et la responsabilité d'Israël de libérer ce territoire. L'Assemblée appelle également Israël, dans le projet de résolution, à se retirer complètement du Golan syrien jusqu'aux frontières d'avant le 4 juin 1967 et à respecter tout ce qui a été accompli jusqu'à présent.

Les habitants de la région souffrent encore des conséquences de la guerre et de l'agression. Ils aspirent à la paix, à la stabilité et à la coexistence, ce qui ne se produira pas, toutefois, tant que le peuple palestinien n'aura pas recouvré l'ensemble de ses droits. Cette semaine, nous commémorons la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, solidarité qui ne sera pleinement réalisée que lorsque Israël se sera retiré entièrement de tous les territoires palestiniens et arabes occupés, en application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, du principe de l'échange de territoires contre la paix, ainsi que des règles du droit international. Cela ne se produira, également, que lorsque les mesures illégales et injustes de la Puissance occupante israélienne prendront fin. La communauté internationale doit adresser un message de fermeté et de clarté à Israël, pour lui signifier que ces violations doivent cesser, qu'il doit arrêter de faire fi du droit international et qu'il devra subir les conséquences de ces agissements.

Nous voulons croire que les deux projets de résolution dont nous sommes saisis, sous les cotes A/68/L.16 et A/68/L.17, bénéficieront de l'appui de tous les Membres, et nous invitons les Membres à voter afin d'affirmer la volonté de la communauté internationale et son appui au droit international, de mettre fin à l'occupation israélienne illégale et de mettre en oeuvre

tous les nobles buts et principes de la Charte des Nations Unies.

M. Nurfaizi (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, remercier le Secrétaire général de ses rapports sur la question de Palestine (A/68/363) et la situation au Moyen-Orient (A/68/371).

Nous célébrons cette semaine la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Pourtant, en dépit de l'appui apparent des États et des autres acteurs internationaux à la cause palestinienne, c'est avec une grande tristesse que nous sommes dans l'obligation de constater que le peuple palestinien est toujours empêché d'exercer son droit d'établir un État indépendant et souverain.

Pour l'Indonésie, l'avenir du peuple palestinien a toujours revêtu une énorme importance. Notre Constitution condamne la colonisation et l'occupation étrangère et c'est pourquoi je tiens, à cet égard, à réitérer le ferme et indéfectible appui de l'Indonésie à la création d'un État indépendant de Palestine ayant pour capitale Jérusalem-Est. L'Indonésie demeure convaincue que la solution des deux États, sur la base des frontières de 1967, représente la meilleure chance d'accord de paix entre la Palestine et Israël. À cette fin, nous appelons Israël à faire preuve de bonne foi et à tirer le meilleur parti des négociations en cours pour atteindre cet objectif.

C'est avec la plus grande consternation que l'Indonésie attire une fois encore l'attention sur le manque de bonne foi dont fait preuve Israël dans son engagement en faveur de la paix. Une fois après l'autre, Israël a trahi la confiance de la communauté internationale en commettant des actes portant atteinte aux efforts de paix. La politique de peuplement dans le territoire palestinien occupé est non seulement un affront au droit international, c'est également une limite à la viabilité d'un État de Palestine indépendant. L'Indonésie se joint par conséquent aux autres États pour condamner la poursuite de l'implantation des colonies illégales en territoire palestinien occupé, et particulièrement à Jérusalem-Est. Il est également préoccupant de constater que la récente décision d'Israël de libérer la deuxième série de 26 prisonniers palestiniens a été suivie d'une autre, visant à étendre les colonies de peuplement. Il est universellement admis que les colonies de peuplement sont une violation du droit international humanitaire et des droits de l'homme. À cet égard, et dans l'esprit du dernier rapport en date du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 (A/HRC/22/62),

l'Indonésie appelle tous les États à éviter d'être mêlés à ces activités de peuplement et à interdire à leurs ressortissants, y compris les milieux d'affaires, de participer à ces activités.

Nous sommes également consternés de la poursuite de la construction du mur de séparation, en contravention avec l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice sur les *Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé*, qui conclut que ce mur constitue une violation du droit international. Nous redisons que la poursuite des violations des droits de l'homme du peuple palestinien est inadmissible. Nous voulons, en cette occasion, attirer particulièrement l'attention sur la détention de centaines d'enfants palestiniens. D'après des informations du Fonds des Nations Unies pour l'enfance datant de février 2013, ces enfants souffrent de mauvais traitements systématiques, généralisés et institutionnalisés. Le maintien du blocus de Gaza par Israël a également conduit à une dégradation accrue de la situation socioéconomique.

Ces pratiques israéliennes durent depuis de nombreuses années, en dépit de la forte opposition de la communauté internationale. L'Indonésie saisit par conséquent cette occasion pour renouveler son appel au Conseil de sécurité afin qu'il prenne des mesures pour contraindre Israël à mettre un terme à ces agissements illégaux et à traiter la Palestine en égale et en partenaire respectable dans les négociations actuelles.

Enfin, conformément à notre engagement de nous opposer à la colonisation et à l'occupation étrangère, l'Indonésie se joint aux autres États qui exigent le retrait d'Israël du Golan syrien occupé. Nous voudrions également saisir cette occasion pour exprimer notre appui à toutes les résolutions du Conseil de sécurité déclarant illégales, nulles et non avenues toutes les activités israéliennes dans le Golan syrien occupé.

M. Liu Jieyi (Chine) (parle en chinois) : La situation au Moyen-Orient, toujours extrêmement troublée, préoccupe beaucoup la Chine. La communauté internationale doit agir avec prudence et responsabilité et jouer un rôle constructif en prenant les devants pour promouvoir la paix, la stabilité et le développement dans la région, dans l'intérêt commun des pays de la région et de l'ensemble de la communauté internationale.

La Chine a toujours préconisé l'appropriation par les pays et les peuples de la région de leur propre système politique et de leur propre voie de développement en

fonction de leur situation nationale. Nous plaidons pour le règlement des différends par la voie d'un dialogue politique ouvert à tous, et dans le plein respect des buts et principes de la Charte des Nations Unies et des principes fondamentaux régissant les relations internationales. Nous sommes opposés à l'intervention étrangère et à l'imposition d'un changement de régime. Il convient d'adopter des mesures globales et intégrées pour surmonter les problèmes existants et nous appuyons pleinement à cet égard le processus de paix au Moyen-Orient. Nous appuyons également le renforcement de la coopération et de l'assistance économiques en vue de créer des conditions propices à la paix et au développement.

La question palestinienne est au cœur de la question du Moyen-Orient. Compte tenu de la situation actuelle, la question palestinienne revêt désormais une importance et une urgence encore plus grandes. La communauté internationale et l'ONU, en vertu de sa responsabilité de maintien de la paix et de la sécurité internationales, doivent jouer un rôle plus important dans le règlement de cette question. La Chine est favorable à ce que l'ONU joue ce rôle. Hier, le Président chinois, Xi Jinping, a transmis un message de félicitations à l'Assemblée à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Il a déclaré qu'il souhaitait adresser, au nom du Gouvernement et du peuple chinois, ses chaleureuses félicitations à l'occasion de l'ouverture de la séance spéciale de commémoration.

La question palestinienne concerne la stabilité, la prospérité et le développement à long terme des pays du Moyen-Orient, y compris la Palestine. Permettre au plus tôt un règlement global et juste de la question palestinienne est dans l'intérêt du peuple palestinien comme des populations des autres pays de la région. Cela va dans le sens de la paix et de la stabilité.

Il importe de maintenir l'engagement actuel dans les pourparlers de paix aux fins du règlement de la question palestinienne. La Chine se félicite de ce que la Palestine et Israël ont récemment repris les pourparlers de paix et ont maintenu cette dynamique de dialogue. La Chine espère que les deux parties prendront des mesures spécifiques pour éliminer les obstacles et obtenir au plus tôt des progrès de fond dans les négociations de paix. La Chine appuie avec sincérité et abnégation la juste cause du peuple palestinien. Nous continuerons d'appuyer le peuple palestinien dans ses efforts pour créer un État indépendant de Palestine

sur la base des frontières de 1967, doté de la pleine souveraineté et ayant pour capitale Jérusalem-Est. Nous sommes favorables à ce que la Palestine devienne un Membre de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

La Chine s'est constamment activée à faire progresser le processus de paix au Moyen-Orient. Cette année, la Chine a reçu la visite des dirigeants palestiniens et israéliens, présenté une proposition de règlement de la question palestinienne en quatre points et accueilli la Réunion internationale des Nations Unies à l'appui de la paix israélo-palestinienne, contribuant ainsi à œuvrer pour la paix entre la Palestine et Israël. Parallèlement, la Chine continue d'appuyer fermement le renforcement des capacités de la Palestine et l'amélioration de sa situation humanitaire.

S'agissant du processus de paix au Moyen-Orient, l'avènement de la paix est ce à quoi aspire le peuple, mais c'est aussi une tendance de fait et un phénomène irréversible. Nous espérons sincèrement que la communauté internationale travaillera de concert et qu'elle s'emploiera dans un effort commun à faire progresser le processus de paix. En sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité et de nation responsable, la Chine est prête à travailler avec le reste de la communauté internationale dans un effort inlassable pour obtenir une paix durable au Moyen-Orient le plus tôt possible.

La Chine est gravement préoccupée par la situation en Syrie et compatit profondément aux souffrances du peuple syrien. Nous n'avons cessé de maintenir qu'un règlement politique était la seule solution à la question syrienne. Le Gouvernement et l'opposition syriens doivent chercher une solution politique dans le cadre de pourparlers directs et engager un processus politique mené par le peuple syrien.

Grâce aux efforts conjoints de toutes les parties concernées, la conférence de « Genève II » sur la Syrie est désormais programmée au 22 janvier 2014. La Chine estime que cette mesure représente un progrès notable dans la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité et dans la promotion d'un règlement politique de la question syrienne. C'est également un pas dans la bonne direction, pour lequel nous n'avons cessé d'œuvrer. La Chine accueille avec satisfaction et appuie cette mesure.

Nous saluons tous les efforts du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de l'Envoyé spécial conjoint,

M. Brahimi, et de tous les autres pays concernés. Nous espérons que les parties prenantes ne perdront pas de temps pour préparer la conférence. Nous appelons toutes les parties syriennes à se concentrer sur les intérêts du pays et de tous les Syriens, à prendre une part active au processus politique et à s'engager à assister à la conférence sans conditions préalables afin que la conférence puisse donner lieu à des progrès. La Chine continuera de communiquer et de coopérer étroitement avec toutes les parties concernées pour jouer un rôle positif et constructif dans la recherche d'une solution globale adaptée, sur le long terme, à la question syrienne.

La Chine a toujours appuyé les efforts de paix qui sont dans l'intérêt de la région et contribuent à la stabilité et à la sécurité à long terme du Moyen-Orient. La Chine continuera de travailler avec la communauté internationale en s'employant inlassablement en faveur de la paix, de la stabilité et du développement au Moyen-Orient.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier mon collègue, le Représentant permanent de l'Égypte, de sa présentation des projets de résolution A/68/L.16 et A/68/L.17 sur Jérusalem et le Golan syrien, respectivement.

Le premier Premier Ministre israélien, David Ben Gourion, disait : « Si j'étais un dirigeant arabe, je ne signerais jamais un accord avec Israël. C'est naturel : nous avons pris leur pays ». Ce sont là les propos de l'un des principaux fondateurs d'Israël. Ils touchent au cœur de la question de Palestine, parce que les Palestiniens sont un peuple dont le territoire entier a été occupé et qui a été expulsé de chez lui, dont tous les biens ont été saisis, et ce, en dépit du fait qu'ils ont accepté de créer leur État sur 22 % du territoire historique de Palestine.

Toutefois, Israël, la Puissance occupante estime, avec l'appui de certains États Membres, que c'est déjà trop pour les Palestiniens. Il pense que le vol de 78 % de la terre historique de Palestine ne cause pas de tort au peuple palestinien. Israël demande par conséquent aux dirigeants et au peuple palestiniens, avec une insolence sans limites, de faire des « sacrifices pénibles » – ce sont les mots employés – et des compromis. À en croire les dirigeants israéliens, ce parcours de souffrance ainsi imposé peut être comparé à l'imposition aux Palestiniens du chemin de croix de Jésus dans la ville occupée de Jérusalem.

La résolution 273 (III) de l'Assemblée générale de 1949 prévoit l'admission d'Israël à l'ONU et exige que celui-ci accepte toutes les obligations découlant de la Charte des Nations Unies. Elle exige également d'Israël qu'il respecte toutes les résolutions des Nations Unies, y compris celles qui proclament le droit du peuple palestinien à un État indépendant ayant pour capitale Jérusalem-Est, ainsi que son droit au retour sur sa terre d'origine, dont il a été expulsé par les groupes sionistes, et à des réparations pour les pertes subies.

En outre, l'Assemblée générale a pris acte, au moment de l'admission d'Israël, des déclarations faites par Israël devant la Commission politique spéciale, selon lesquelles il entendait appliquer et respecter ces résolutions. Autrement dit, l'admission d'Israël à l'Organisation était subordonnée au respect par Israël des résolutions ayant trait à la création d'un État palestinien et au retour des réfugiés palestiniens.

Or cet engagement, malheureusement, a été complètement passé sous silence dans le cadre des mécanismes qui confèrent à Israël sa puissance et lui donnent son impunité. Ce pays a continué d'ignorer le droit international et de bafouer les résolutions des Nations Unies. Il a intensifié ses pratiques agressives et ses violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, y compris, ainsi que tous les Membres le savent, dans le cadre de la construction continue de colonies de peuplement et de leur expansion. Cela a débouché sur l'annexion graduelle des territoires palestiniens, opérée de façon à empêcher la création d'un État palestinien viable et d'un seul tenant, en violation du droit des Palestiniens à l'autodétermination.

Ces pratiques alimentent également la discorde dans la région. C'est ce que veut Israël – alimenter la discorde afin de créer une situation instable dans la région, parce qu'Israël ne peut survivre sans guerre. C'était le souhait d'Ariel Sharon, l'ancien Premier Ministre israélien, qui a déclaré en 1973 :

« Nous en ferons un sandwich au pastrami. Nous allons construire une bande de colonies juives pour séparer les Palestiniens, et une autre bande de colonies juives de l'autre côté de la Cisjordanie afin que dans 25 ans, ni l'ONU ni les États-Unis, ni personne ne soit en mesure de les démanteler ».

C'est ce que Sharon avait prédit en 1973, et c'est ce qui s'est passé. Tel est aujourd'hui le statu quo imposé par les forces d'occupation.

Il est inacceptable que, bien que l'ONU se soit prononcée à l'unisson sur cette question et qu'elle ait exprimé sa solidarité avec un État Membre, rien n'ait changé sur le terrain. L'intransigeance israélienne et l'appui que certains pays fournissent à Israël ne doivent pas bloquer les démarches de l'ONU ou l'empêcher de s'acquitter de ses responsabilités, en particulier s'agissant de faire pression sur les personnalités politiques israéliennes afin qu'elles mettent un terme à la politique d'occupation des territoires arabes, rejettent l'illusion de la loi du plus fort et acceptent au contraire l'instauration de l'état de droit. La triste réalité est qu'une grande partie du Golan syrien, territoire précieux, est occupée par Israël depuis plus de 45 ans, et ce en dépit de l'adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité de la résolution 497 (1981), qui reconnaît les frontières de 1967 et déclare l'annexion du Golan par Israël nulle et non avenue et sans effet juridique. L'ONU doit donc se pencher avec sérieux sur la question de l'occupation de notre territoire dans le Golan, conformément aux résolutions pertinentes.

Il est inacceptable et incompréhensible que l'ONU permette à Israël de bafouer ces résolutions, notamment en commettant des violations flagrantes des droits de l'homme dans le Golan occupé, et qu'Israël poursuive en toute impunité sa politique de discrimination, de terrorisme et d'oppression de nos enfants dans ce territoire. Des restrictions sont imposées à tous les aspects de la vie des habitants du Golan; ils sont privés de pétrole, d'eau, de gaz et d'autres biens. Le blocus des exportations en provenance des territoires occupés, qui constitue une violation claire du droit international, ne peut se poursuivre. Israël mène une campagne de publicité pour une marque de vin produit dans le Golan syrien occupé et l'exporte vers d'autres pays qui s'opposent à ses politiques. Nous nous efforçons d'engager des pourparlers bilatéraux avec ces pays amis, qui ne savent probablement pas que ce prétendu vin israélien provient en vérité de colonies israéliennes qui se trouvent dans le Golan syrien occupé.

Le fait qu'Israël poursuive sa campagne de colonisation dans le Golan, la construction du mur d'apartheid, et qu'il refuse de fournir aux organisations internationales des cartes des champs de mines qu'il a plantés dans le Golan syrien ne rime à rien. En parrainant le terrorisme et en déployant des groupes armés illégaux sur les hauteurs du Golan, Israël est l'unique responsable des conséquences de ses agissements dangereux. Il est également responsable des actes de terrorisme que

pourraient commettre ces groupes, qui pourraient avoir des répercussions colossales dans la région.

Nous avons exposé la réalité des activités israéliennes au Conseil de sécurité et à l'Assemblée. Une paix juste et globale ne peut être réalisée que sur la base du retrait d'Israël et de sa population de tous les territoires arabes, dans le respect des frontières délimitées avant 1967; de la création d'un État palestinien indépendant et viable avec Al Qods comme capitale; et du retour des réfugiés, conformément à toutes les résolutions pertinentes de l'ONU. Autrement, Israël continuera de croire qu'il peut imposer ses politiques d'occupation et sa volonté aux États arabes et au peuple palestinien.

Enfin, j'invite tous les États Membres à voter pour le projet de résolution A/68/L.17, sur le Golan syrien, pour défendre le droit international, la Charte des Nations Unies et les résolutions pertinentes de l'ONU.

M^{me} Al-Mughairy (Oman) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir, au nom de la délégation du Sultanat d'Oman, de remercier le Président d'avoir convoqué la présente séance pour débattre de la question de Palestine et de la situation au Moyen-Orient. La délégation de mon pays tient à remercier, par son intermédiaire, M. Abdou Salam Diallo, Représentant permanent de la République du Sénégal, de ses efforts à la tête du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et du rapport préparé par le Comité et publié sous la cote A/68/35.

Je saisis également cette occasion pour saluer les efforts que déploient les membres du Comité en faveur de la cause du peuple palestinien, et pour me féliciter de la déclaration générale prononcée par le Président du Comité au sujet de la situation dans les territoires palestiniens occupés. Je vais aborder les points 36 et 35 de l'ordre du jour, intitulés « Question de Palestine » et « La situation au Moyen-Orient ».

Il ne fait aucun doute que la présente séance revêt une importance particulière, car nous nous penchons sur une question – la question de Palestine – qui constitue depuis longtemps un défi pour la communauté internationale. Pendant ce temps, le peuple palestinien continue de subir l'occupation et sa situation s'aggrave de jour en jour du fait de l'oppression systématique que constituent les pratiques de la Puissance occupante. La communauté internationale ne doit pas demeurer silencieuse et permettre que cette situation se perpétue.

L'occupation en est à sa cinquième décennie, et les déplacements de population et les destructions d'infrastructures se poursuivent. Pourtant, le fier peuple palestinien ne se décourage pas et continue de défendre ses droits légitimes, y compris le droit de créer un État indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale.

Mon pays, tout en félicitant le peuple palestinien des progrès considérables qu'il a faits en devenant un État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies et un membre à part entière de l'UNESCO, appelle la communauté internationale à défendre le droit de cet État de devenir Membre à part entière de l'ONU.

Notre gouvernement est profondément préoccupé par la situation tragique dans les territoires palestiniens occupés, qui a pour causes le maintien du blocus israélien, l'imposition aux civils d'une crise humanitaire dans la bande de Gaza et la campagne intensive d'actes inhumains et illégaux – dont les attaques acharnées visant à modifier la composition démographique de la population et à forcer les populations autochtones à se déplacer, les pratiques adoptées par la Puissance occupante sur le site d'Al Qods Al Charif et autour des sites religieux, et l'intensification des activités de colonisation israéliennes, notamment la construction d'unités de logements à Jérusalem-Est occupée –, employés comme des mesures punitives parce que la Palestine a été admise en tant que membre à part entière de l'UNESCO et qu'État non membre observateur auprès de l'ONU.

Cette année marque le trente-sixième anniversaire de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Depuis 1977, nous avons pu voir se mobiliser un formidable appui international à la lutte de ce peuple qui cherche à exercer ses droits légitimes inaliénables. Cette année marque également le soixante-sixième anniversaire de l'adoption de la résolution 181 (II) sur la division de la terre de Palestine en deux États. Les Palestiniens sont cependant encore privés de l'exercice de leurs droits légitimes et de leur souveraineté nationale – y compris leur droit à l'autodétermination et le droit d'édifier un État indépendant sur leur territoire. En conséquence, plus de 4 millions de réfugiés palestiniens de la diaspora souffrent aujourd'hui de l'exclusion et de privations.

La réalisation des aspirations du peuple palestinien est tributaire de la communauté internationale, qui doit le protéger des actes inhumains, illégaux et arbitraires commis par les gouvernements israéliens successifs à son

encontre. Par conséquent, la communauté internationale doit s'opposer fermement à ces pratiques – en particulier au blocus imposé à la bande de Gaza – qui constituent des violations flagrantes des droits de l'homme et prouvent qu'Israël n'est pas intéressé par la paix.

La communauté internationale doit signifier clairement à Israël qu'il lui faut mettre un terme à ces pratiques, et appeler à de véritables négociations en vue d'instaurer la sécurité et la stabilité, sur la base du principe de l'échange de territoires contre la paix, des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Initiative de paix arabe.

Ma délégation souhaite réaffirmer ce qu'a déclaré le Ministre des affaires étrangères du Sultanat d'Oman dans le cadre du débat général de cette année, à savoir que

« Parmi les grandes questions internationales qu'il reste à résoudre, il y a la question palestinienne, qui est considérée comme la clef de toute paix globale au Moyen-Orient. En dépit des efforts consentis et des accords conclus grâce à des négociations directes entre les Gouvernements israéliens successifs et [les Palestiniens], aucun règlement n'a encore été trouvé. » (A/68/PV.21, p. 17).

À cet égard, mon pays appuie les efforts du Président Barack Obama et de son Secrétaire d'État, M. John Kerry, car ces efforts offrent une chance de paix à tous les habitants de la région, laquelle apporterait le développement socioéconomique et ranimerait les espoirs d'une coexistence pacifique entre les peuples de la région, ce qui permettrait au Moyen-Orient d'apporter une contribution positive à la civilisation mondiale.

Le Sultanat d'Oman a été l'un des premiers pays à accueillir favorablement le processus de paix et à le considérer comme un moyen normal et civilisé de régler les divergences par le dialogue et la négociation. L'Oman appelle toutes les parties concernées par le processus de paix à jouer un rôle actif dans le règlement du conflit au Moyen-Orient, compte tenu de la gravité de la situation dans la région et de la crise qui y règne. Pour ce faire, le Conseil de sécurité et le Quatuor devront intensifier leurs efforts sans délai pour parvenir à un règlement juste et global du conflit israélo-arabe, conformément aux résolutions internationales pertinentes, au principe de l'échange de territoires contre la paix et à l'Initiative de paix arabe. Cela devrait conduire à la création d'un État palestinien indépendant sur les territoires palestiniens

occupés depuis 1967, vivant côte à côte avec Israël à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

M^{me} Naeem (Maldives) (*parle en anglais*) : Une fois après l'autre, les quelques minces chances qui se présentaient de parvenir à la paix au Moyen-Orient ont été gâchées par des violences gratuites et des destructions. La région demeure instable, déchirée par de profondes divisions. Le développement humain et le progrès social risquent d'être inhibés. La communauté internationale demeure incapable de faciliter une solution durable à la situation au Moyen-Orient.

La République des Maldives accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la situation au Moyen-Orient (A/68/363).

Ma délégation présente ses sincères condoléances à la famille du cheikh Ibrahim Al-Ansari, conseiller culturel à l'Ambassade iranienne au Liban, et aux familles des victimes de cette dernière aberration, avec lesquelles elle est en pensée. Les Maldives condamnent fermement les actes nouveaux et répétés de violence contre des représentants diplomatiques et consulaires. Nous présentons également nos sincères condoléances à toutes les familles des victimes des récentes attaques à la bombe perpétrées en Égypte et en Iraq.

Les Maldives réaffirment une nouvelle fois que le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations constitue une grave menace à la paix et à la sécurité. Nous demandons que tous les auteurs d'actes de violence soient traduits en justice conformément aux obligations internationales.

La justice est l'une des conditions préalables essentielles si l'on veut jeter de solides bases démocratiques. Le Printemps arabe devait être, pour les populations de la région, un tremplin vers l'exercice de leur droit légitime de choisir leur propre système de gouvernance. Il est regrettable que ces pays n'aient pas été en mesure de faire des progrès notables. Il est regrettable que nous, la communauté internationale, n'ayons pas pu les aider à s'engager dans un processus démocratique.

La paix et la stabilité sont les conditions préalables les plus importantes de la démocratie. L'attentat à la bombe qui a visé l'ambassade iranienne au Liban nous rappelle que le conflit en Syrie a forcément des répercussions sur l'ensemble de la région. Les échanges de tirs transfrontières rendent les effets d'entraînement du conflit indéniables et inévitables.

Par ailleurs, la résurgence de groupes terroristes transnationaux, y compris Al-Qaïda, constitue une source de préoccupation majeure, car le nombre de leurs victimes dépasse déjà 100 000. La situation ne fait que se détériorer, vu que l'on compte plus de 2 millions de réfugiés et que plus de la moitié des habitants ont dû quitter leurs foyers à cause de la guerre civile.

Les Maldives exhortent la communauté internationale à veiller à ce qu'une aide adéquate soit fournie aux réfugiés et que les pays d'accueil continuent de recevoir un appui. La Turquie, la Jordanie, le Liban et l'Iraq font face à des flux massifs de réfugiés, et nous saluons leurs efforts et ceux de la Ligue des États arabes pour mobiliser l'aide humanitaire.

Malheureusement, de nombreux réfugiés sont en butte à l'hostilité. Les Maldives sont particulièrement préoccupées par les informations faisant état d'arrestations arbitraires et de détentions de réfugiés pour des périodes indéterminées. Nous demandons instamment aux autorités concernées de coopérer avec la communauté internationale afin de trouver des solutions à long terme. Si l'on n'arrive pas à répondre aux besoins des réfugiés, la situation dans la région ne fera que se détériorer davantage. Le droit international et le droit international humanitaire doivent prévaloir, et la communauté internationale est tenue de veiller à leur respect.

Ces droits sont bafoués depuis des décennies dans les territoires palestiniens occupés et le Golan syrien. Les territoires sont occupés illégalement, au mépris de la souveraineté nationale et de normes et instruments internationaux. Les avertissements et les conseils de l'Assemblée n'ont jamais été pris en considération. Les droits de l'homme fondamentaux sont constamment bafoués au nom de la stabilité, tandis que l'on fait fi de la dignité humaine et des préoccupations humanitaires. Des cycles de violence et de haine se perpétuent du fait de l'occupation, alors qu'il n'y a aucun progrès en faveur d'une solution durable.

L'annexion de facto du Golan syrien – par la décision d'Israël du 14 décembre 1981, en vertu de laquelle la Puissance occupante a imposé ses lois, sa juridiction et son administration – et la construction et l'expansion des colonies de peuplement constituent des violations flagrantes du droit international, des conventions et des résolutions internationales, en particulier la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Il devient de plus en plus crucial de trouver une solution politique, étant donné qu'une nouvelle génération voit le jour dans l'incertitude et la violence. Une paix durable et globale passe impérativement par le respect de l'intégrité territoriale et la fin de l'occupation de territoires souverains. Les intérêts et les préoccupations des deux parties doivent être pris en compte. Les Maldives croient fermement en une solution des deux États, qui permettrait à une Palestine indépendante, à l'intérieur des frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale, de vivre côte à côte avec Israël dans la paix. Le fondement de tout dialogue international fructueux c'est le compromis et, surtout, la confiance. Par conséquent, même si les Maldives se félicitent de la récente reprise du dialogue entre les deux nations, nous demandons à Israël de suspendre l'expansion des colonies pour donner aux négociations une chance d'aboutir. Le monde – et surtout, les populations de ces pays – attendent toujours avec impatience que le statu quo cède la place aux progrès et à la paix.

Les Maldives saluent les efforts déployés à Genève en vue d'alléger les sanctions imposées à l'Iran en échange d'une transparence nucléaire. Les sanctions à l'encontre de la République islamique d'Iran représentent clairement une menace pour la situation des droits de l'homme dans ce pays. Les Maldives demandent instamment à toutes les parties concernées de poursuivre leurs efforts en vue de la levée de ces mesures économiques dévastatrices. Ces sanctions ont eu des conséquences préjudiciables sur une économie en plein essor. Les Maldives appuient les mesures prises pour alléger le fardeau qui pèse sur ce pays. Le rôle inflationniste des sanctions, leur incidence négative sur la prestation des soins de santé et leurs effets néfastes sur des populations vulnérables sont autant de causes de préoccupation. En dépit de ces obstacles, l'Iran semble avoir réalisé des progrès dans des domaines tels que l'éducation des femmes, les soins de santé, la promotion de la jeunesse et l'accès aux services de base. En outre, nous saluons l'élection du Président Rouhani, qui, selon le Secrétaire général, a témoigné du dynamisme de la vie civile et politique iranienne.

À l'instar des personnes vivant dans toutes les autres parties du monde, les habitants de cette région troublée méritent de vivre dans la dignité. Ils méritent la paix, la stabilité et des possibilités de progrès économique. Ils méritent de jouir des dividendes de la démocratie et d'avoir leur mot à dire sur la gestion de leurs gouvernements. Les hommes et les femmes, en

toute égalité, méritent d'avoir accès à l'éducation et de choisir leur voie vers la prospérité.

Les Maldives estiment que les peuples de cette région doivent comprendre les valeurs et les principes universels de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit et s'engager à les appuyer. La communauté internationale doit être prête à les appuyer pour assurer le progrès de la communauté mondiale. Ce n'est qu'en réglant pacifiquement les nombreux conflits qui font rage dans le monde entier – au moyen d'un dialogue constructif, de la compréhension mutuelle et des discussions franches – que nous, en tant que communauté des nations, pouvons faire des progrès dans l'intérêt des générations futures.

M. Khzaee (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais exprimer ma gratitude aux collègues et aux représentants qui nous ont adressé leurs condoléances et condamné les attentats terroristes qui ont pris pour cible l'Ambassade de la République islamique de l'Iran à Beyrouth.

Comme le démontrent clairement les réalités sur le terrain, et comme les divers organismes des Nations Unies l'ont récemment indiqué à l'Assemblée générale, les politiques et pratiques israéliennes continuent de bafouer les droits de l'homme internationaux et la dignité du peuple palestinien et des autres Arabes vivant sous occupation israélienne. Le régime israélien a commis des crimes odieux, tels que des exécutions extrajudiciaires et des assassinats ciblés, tandis que d'autres crimes israéliens – comme la destruction de maisons, d'infrastructures et de terres agricoles, l'expansion illégale des colonies de peuplement, la détention et l'emprisonnement de milliers de Palestiniens, la construction d'un mur expansionniste et le châtement collectif infligé à la population de Gaza – se poursuivent sans relâche.

Le blocus maritime, aérien et terrestre imposé à la bande de Gaza par le régime israélien est entré dans sa septième année en juin. Du fait de ce blocus illégal et dévastateur, la situation humanitaire et économique s'est détériorée et a atteint des proportions dangereuses. À cet égard, ma délégation réitère sa condamnation de la fermeture et du blocus inhumains et illégaux de la bande de Gaza par le régime israélien. Nous considérons qu'il s'agit d'un châtement collectif infligé à la population civile palestinienne, tout comme l'obstruction continue de la liberté de circulation des personnes et des biens et les obstacles à la reconstruction et au relèvement de la bande de Gaza. Non seulement le régime sioniste

viole d'innombrables dispositions du droit des droits de l'homme, mais nous tenons également à souligner que ces mesures de punition collective par le régime israélien constituent un crime contre l'humanité et une grave menace à la paix et à la sécurité internationales et à la stabilité régionale.

Il convient de noter que la démolition par Israël de maisons et de biens palestiniens, ainsi que l'escalade de la violence de la part des colons et les expulsions forcées exacerbent sérieusement la situation sur le terrain. Les actes criminels sionistes contre les Palestiniens et les autres peuples de la région sont la menace la plus grave posée à la paix et à la sécurité régionales et internationales. Il est évident qu'une paix durable en Palestine et au Moyen-Orient ne sera possible que par la voie de la justice, par la fin de la discrimination et de l'occupation des territoires palestiniens, syriens et libanais, par le retour de tous les réfugiés palestiniens et par un mécanisme démocratique permettant à tous les habitants de la Palestine et aux Palestiniens chassés de leur patrie de déterminer leur avenir d'une manière démocratique et pacifique.

La présente réunion se déroule une semaine après deux attentats terroristes commis contre l'ambassade de la République islamique d'Iran à Beyrouth. Un diplomate iranien, sa femme et 22 autres personnes ont été tués et plus de 140 personnes blessées lors de ces attaques. La République islamique d'Iran condamne fermement ces attaques terroristes et souligne la nécessité d'en traduire les auteurs en justice. Nous jugeons alarmante la montée de l'extrémisme et de la violence que nous considérons comme l'une des menaces les plus graves posées à la paix et à la sécurité internationales et régionales. À cet égard, nous croyons que l'ONU devrait entreprendre de nouveaux efforts et tout faire pour remédier à l'extrémisme violent et aux vastes problèmes qu'il présente.

En ce qui concerne la situation en Syrie, la République islamique d'Iran estime que le moyen de sortir de la crise actuelle réside dans le renforcement d'un processus politique pacifique global visant d'abord et avant tout à mettre fin à la violence entre les parties et à entamer entre l'opposition et le Gouvernement syrien un dialogue national axé vers un processus politique pacifique. Les pays de la région doivent coopérer entre eux pour rendre possibles un tel dialogue et une réconciliation nationale. À cette fin, la République islamique d'Iran a participé activement aux négociations avec les pays touchés de la région. Il semble qu'il n'y ait

pas d'autre alternative si nous voulons rétablir la paix et la stabilité en Syrie et dans la région.

Je tiens, pour terminer, à réitérer le soutien indéfectible et continu de mon gouvernement à la lutte juste et légitime du peuple palestinien contre l'occupation et à sa volonté d'exercer son droit à l'autodétermination.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Aujourd'hui, le monde prend progressivement conscience du fait incontestable que l'accroissement des capacités militaires et le recours à la force ne peuvent pas résoudre les problèmes auxquels nous sommes confrontés. Il s'avère que les tendances dangereuses de ces dernières années, consistant de plus en plus souvent à tenter de régler une série de crises et de situations violentes par la force, notamment au Moyen-Orient, n'ont pas donné de résultats.

C'est ce que confirme la reprise des négociations directes entre Israéliens et Palestiniens sous l'égide des États-Unis. Nous avons soutenu activement les efforts des États-Unis et espérons sincèrement que ce processus sera couronné de succès. Cependant, il est clair que le processus de négociation est complexe. Dans ces conditions, nous avons particulièrement besoin de renforcer le rôle du Quatuor en tant que mécanisme, reconnu par la communauté internationale et autorisé par le Conseil de sécurité, chargé d'accompagner le processus de règlement au Proche-Orient. Il est extrêmement important que la Ligue des États arabes participe aux travaux du Quatuor.

Nous sommes convaincus que la solution au problème palestinien doit être trouvée en conformité avec les bases juridiques internationales bien connues, notamment les résolutions du Conseil de sécurité, les principes de Madrid, la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe. Il est également évident qu'aucune solution ne sera possible tant que la bande de Gaza reste isolée. Il faut intensifier les efforts, y compris de la part de l'Égypte, en vue de rétablir l'unité palestinienne. Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont voté expressément en faveur d'un État palestinien unifié le 29 novembre de l'année dernière, lorsque la Palestine a obtenu le statut d'État observateur à l'Organisation. Le règlement négocié auquel doit parvenir le peuple palestinien sera beaucoup plus durable, y compris du point de vue des intérêts de sécurité d'Israël, que tout ce qui est rejeté par la bande de Gaza. Il faut donc restaurer l'unité palestinienne autour du programme de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Initiative de paix arabe qui implique la reconnaissance

de l'État d'Israël dans le cadre d'un règlement global. Le Hamas doit participer au processus de négociation.

C'est la logique de l'inclusion plutôt que de l'isolement, du dialogue plutôt que de la confrontation, qui a permis la destruction de l'arsenal chimique syrien, la conclusion d'un accord sur une conférence de paix sur la Syrie à Genève, et le choix – après des efforts diplomatiques prolongés – du 22 janvier 2014 pour la date de sa tenue. Cette même méthode a également donné des résultats eu égard au programme nucléaire iranien; tous les participants sans exception aux pourparlers à six ont inclus l'Iran dans les négociations de fond, et non pas dans un processus de négociation creux, ce que la Russie a toujours promu activement.

Pour assurer le succès des négociations israélo-palestiniennes, il faut créer un climat propice à leur conduite. Nous sommes heureux de constater que, d'une manière générale, le cessez-le feu dans la bande de Gaza tient et que, depuis sa conclusion en novembre 2012, cette période a été la plus calme depuis une décennie. Cette évolution positive de la situation peut être attribuée à la libération par Israël de prisonniers palestiniens et à la normalisation des échanges économiques entre Gaza et le monde extérieur. Mais ces mesures restent insuffisantes. Elles sont souvent contrecarrées par d'autres mesures qui aggravent la confrontation, notamment les activités de colonisation israéliennes. Selon les normes universellement reconnues du droit international, ces activités de colonisation sont illégales et doivent cesser.

Le conflit israélo-arabe, qui fait rage depuis le milieu du siècle dernier, a causé des années de drames et de souffrances humaines à des générations blessées, enfermées, expulsées de leurs maisons et coupées du monde par les postes de contrôle, le mur de séparation et les barrages militaires. Les Palestiniens sont désespérés et perdent tout espoir de justice. Non loin, les Israéliens vivent dans la peur des roquettes, des actes extrémistes et des secousses régionales imprévisibles. Malheureusement, un statu quo périlleux perdure sur le terrain, ce qui renforce les positions des extrémistes des deux camps, la croyance en la justesse présumée de l'usage de la violence, et les idéologies intolérantes qui motivent ceux qui sont prêts à les propager dans toute la région et au-delà. Cela ne fait rien pour résoudre le problème ancien de la coexistence pacifique entre ces deux peuples.

C'est précisément la raison pour laquelle le règlement arabo-israélien, et notamment le problème

palestinien, ne peut pas être remis à plus tard, quelle que soit la gravité de la crise du Moyen-Orient. La stabilité de l'ensemble de la région dépend en grande partie du règlement de celui-ci, qui constitue la question fondamentale pour nous tous.

L'avenir, non seulement du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord et des États concernés mais aussi de la stabilité internationale dans son ensemble, dépend de la façon dont les choses se passeront dans cette vaste zone et des méthodes utilisées pour régler les conflits, qu'ils aient déjà éclaté ou qu'ils couvent encore. Il dépendra également de la façon dont le droit international et les normes qui sous-tendent l'Organisation des Nations Unies, en particulier le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, la non-ingérence dans les affaires intérieures et la non-utilisation ou menace d'utilisation de la force, seront perçus à l'avenir. Ces principes doivent être le fondement inébranlable d'un effort collectif de la communauté internationale pour résoudre les crises dans les points chauds, y compris en Syrie, où – grâce à nos échanges avec le Secrétaire général et ses représentants spéciaux, les partenaires internationaux, de même qu'avec le Gouvernement syrien et l'opposition syrienne – nous nous employons à parvenir à un accord politique et diplomatique dès que possible grâce à l'organisation d'une conférence internationale sur la base du communiqué de Genève du 30 juin 2012 (S/2012/523, annexe).

La Russie comprend et appuie les aspirations des peuples du Moyen-Orient ainsi que leur désir d'une meilleure justice et du maintien de leurs droits et libertés dans tous les domaines. Nous sommes convaincus que tous les peuples doivent pouvoir déterminer leur propre destin. Nous sommes prêts à contribuer pleinement à cet objectif tout en respectant fermement les principes de la Charte des Nations Unies, à savoir la logique du dialogue et le règlement pacifique des différends.

M. Raja Zaib Shah (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je vais présenter une version abrégée de ma déclaration, dont la version complète sera distribuée dans la salle de l'Assemblée.

Le conflit entre Israël et la Palestine n'est toujours pas résolu depuis quatre décennies. Au fil des ans, de nombreux efforts ont été faits pour régler le conflit, mais tous ont progressé trop lentement ou n'ont jamais atteint leurs objectifs. Les violations du droit international par Israël se sont poursuivies sans relâche dans les autres territoires arabes occupés également. Encore une fois, nous constatons une certaine obstination de la puissance

occupante dans son refus d'honorer ses engagements envers les accords internationaux, exacerbée par l'attitude inflexible des dirigeants israéliens. Ces circonstances ont une incidence directe sur la situation au Moyen-Orient, et c'est la raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui.

C'est dans ce contexte que la Malaisie réaffirme son appui à la direction palestinienne qui s'est engagée dans les négociations directes en cours, et ce malgré les provocations israéliennes répétées qui menacent la viabilité d'une solution des deux États. La communauté internationale ne doit pas attendre du peuple palestinien, qui vit sous occupation depuis plus de 40 ans, qu'il fasse davantage de concessions alors qu'il n'y en avait presque pas à faire dès le début. Par ailleurs, ma délégation estime qu'il ne suffit pas de dire que les colonies de peuplement sont illégales et illégitimes, car elles ont déjà été déclarées telles par l'Assemblée générale, le Conseil des droits de l'homme, le Conseil économique et social, la Cour internationale de Justice et le Conseil de sécurité lui-même. Nous espérons donc que les États Membres responsables prendront peu à peu conscience qu'il est urgent de mettre en œuvre des politiques qui délégitiment l'occupation israélienne, notamment par l'intermédiaire des organisations et groupes régionaux.

À Jérusalem-Est, la véritable nature des agissements illégaux israéliens est devenue encore plus évidente, en particulier les mesures de judaïsation permettant d'expulser efficacement les Palestiniens de la ville. Les maisons palestiniennes sont régulièrement démolies et des maisons israéliennes sont rapidement érigées à leur place pour un nettoyage structurel, si ce n'est ethnique. Alors que de telles mesures ébranlent les fondements du processus de paix sur le terrain, des fouilles sont menées sous terre pour ébranler les fondations de la mosquée Haram al-Charif. La Malaisie est également gravement préoccupée par les agressions systématiques commises par des groupes juifs extrémistes contre Al-Qods, en particulier les tentatives qu'ils font pour pénétrer dans la mosquée Al-Aqsa et en prendre le contrôle. Ma délégation lance un appel à la cessation de ces activités ainsi que d'autres actes illégaux commis par le Gouvernement israélien et son peuple à Jérusalem-Est, car il nous semble que les modifications apportées aux réalités sur le terrain ne peuvent qu'aller dans le sens des intérêts israéliens. Nous tenons également à rappeler que toutes les mesures et procédures administratives entreprises par Israël en vue d'imposer ses lois sur Jérusalem-Est sont nulles et non avenues.

Pour ce qui est du Golan syrien occupé, la Malaisie réitère sa ferme condamnation des tentatives d'Israël de modifier le caractère physique, la composition démographique, la structure institutionnelle et le statut juridique du territoire. Nous nous élevons notamment contre le pillage des territoires occupés par Israël et les profits qu'il tire de l'exploitation illégale qu'il en fait, y compris l'action actuelle pour exploiter les déficits pétroliers dans la moitié sud du Golan syrien occupé. Toutes les mesures d'Israël dans le Golan syrien occupé depuis 1967, y compris la construction et l'expansion des colonies de peuplement illégales, constituent une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies. À cet égard, la Malaisie appelle au retrait immédiat et total d'Israël du Golan syrien occupé, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 497 (1981) du Conseil de sécurité. La souveraineté syrienne sur le Golan syrien occupé doit être rétablie.

La Malaisie est également profondément préoccupée par les répercussions du conflit syrien par-delà les frontières de la Turquie, du Liban et de la Jordanie. À ce propos, ma délégation tient à présenter ses condoléances aux peuples et aux Gouvernements libanais et iraniens à la suite de l'attentat à la bombe perpétré la semaine dernière contre l'ambassade d'Iran à Beyrouth. Nous redisons, toutefois, qu'Israël doit immédiatement cesser de violer continuellement et quasi quotidiennement la souveraineté libanaise, que ce soit son espace aérien, ou son territoire maritime ou terrestre. Nous appelons à une cessation totale des hostilités et au retrait complet des troupes israéliennes du Liban, dans le plein respect de la Ligne bleue, conformément à la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité.

Après avoir expliqué les préoccupations et les positions de notre délégation sur la situation au Moyen-Orient, nous nous réjouissons de faire partie des coauteurs des deux projets de résolution sur ce point de l'ordre du jour, qui ont été présentés tout à l'heure par le représentant de l'Égypte (A/68/L.16 et A/68/L.17). Il faut s'attaquer aux causes profondes de la crise au Moyen-Orient – y compris, en tout premier lieu, à l'occupation illégale par Israël des territoires arabes – avant qu'une paix globale, juste et durable puisse s'instaurer dans la région. Nous nourrissons donc l'espoir que les projets de résolution sur Jérusalem et le Golan syrien seront adoptés, comme les années précédentes, pour marquer la volonté de la communauté internationale d'y parvenir.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ce point de l'ordre du jour.

Je tiens à informer les membres que l'Assemblée se prononcera sur les projets de résolution A/68/L.16 et A/68/L.17 après s'être prononcée sur les projets de résolution A/68/L.12 à A/68/L.15 présentés au titre du point 36 de l'ordre du jour.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 35 de l'ordre du jour.

Point 36 de l'ordre du jour (*suite*)

Question de Palestine

Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (A/68/35)

Rapport du Secrétaire général (A/68/363)

Projets de résolution A/68/L.12, A/68/L.13, A/68/L.14 et A/68/L.15

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant que l'Assemblée ne se prononce sur les projets de résolution l'un après l'autre, je rappelle aux membres qu'ils auront l'occasion d'expliquer leur vote sur tous les projets de résolution avant que l'Assemblée se prononce sur l'ensemble des quatre projets et une fois qu'elle se sera prononcée sur les quatre textes.

Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de vote avant le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Prozor (Israël) (*parle en anglais*) : Dans la déclaration que j'ai faite hier (voir A/68/PV.57), j'ai évoqué la vérité. Les déserts stériles de la vérité fournissent aux mythes un terrain fertile où s'épanouir. Cette vérité singulière n'est nulle part plus vraie qu'ici-même, à l'ONU. Dans quelques minutes, l'Assemblée se prononcera sur une série de projets de résolution qui n'ont pas d'autre objectif que de diaboliser Israël. Comme chaque année, Israël votera contre ces projets de résolution, parce qu'ils sont aussi dépassés que déplorables. Ils ne servent qu'à mettre en place des institutions plus onéreuses, des procédures plus lourdes, et un processus qui fait la part de plus en plus belle au gaspillage.

De nombreux pays sont confrontés à des situations très difficiles au plan national, et l'économie mondiale

est mise à très rude épreuve. Pourtant, les Palestiniens parviennent à convaincre de nombreux pays dans cette salle d'affecter de précieuses ressources à des organismes de l'ONU qui dénigrent et décrivent Israël. Chaque année, l'ONU consacre plus de 6 millions de dollars à la Division des droits des Palestiniens, au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et au Programme d'information spécial sur la question de Palestine du Département de l'information. Chaque année, je demande ce que préparent ces institutions. Servent-elles un objectif constructif? Font-elles la promotion de la paix? J'ai beau demander encore et encore, j'attends toujours une réponse. Si les membres ont des difficultés à me trouver, je tiens à leur rappeler que nous sommes assis dans l'ordre alphabétique anglais, et qu'Israël se trouve donc entre l'Irlande et l'Italie, pas très loin de l'Iran, République islamique d'. Certains – je ne saurais deviner qui – ont tout intérêt à dissimuler ce que font ces organismes de l'ONU. Je me permettrai donc d'éclairer les membres et de leur dire comment est utilisé leur argent.

En avril 2013, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a organisé une conférence à Addis-Abeba. Cette conférence, soutenue par l'ONU, a invité un orateur de marque qui – c'est une coïncidence, bien sûr –, a appelé les participants à boycotter Israël. Ces actions, associées aux projets de résolution sur lesquels nous allons voter aujourd'hui, attisent le conflit et sapent le processus de paix. Pourtant, les après les autres, de façon si répétitive que c'en devient une insulte à l'intelligence, les pays n'ont aucun problème à réciter comme des perroquets ces résolutions et à les voter tels des moutons de Panurge.

Le projet de résolution (A/68/L.12) qui veut instituer une année de la solidarité avec le peuple palestinien est absolument vide de toute substance. Il s'agit du projet cher à une certaine délégation, qui s'emploie à faire valider la perspective palestinienne et à réécrire l'histoire. En outre, cette initiative s'inscrit en violation flagrante de l'engagement pris par les Palestiniens d'éviter les actions unilatérales et provocatrices à l'ONU. Je tiens à rappeler aux Palestiniens qu'une seule route mène au statut d'État pour la Palestine, et que cette route ne passe pas par la salle de l'Assemblée générale à New York. Elle passe par les négociations directes entre Jérusalem et Ramallah. Il n'y a pas de raccourci, ni de solution rapide ou miracle. Tous ceux qui prétendent défendre la paix devraient se demander ce pour quoi ils votent. Pour la solidarité avec la perpétuation du conflit? Pour la solidarité avec une

culture de haine et d'incitation à la violence? Pour la solidarité avec des mesures unilatérales plutôt que des négociations directes?

Pour conclure, je dirai la chose suivante : il n'y a aucune clarté morale dans ce vote de solidarité. Je demande à mes collègues de réfléchir aux textes dont ils sont saisis et de se demander s'ils veulent suivre la tradition qui consiste à ne faire qu'entériner des projets de résolution ou si, pour la première fois, ils veulent prendre position et rechercher des solutions durables. À mes collègues dans cette salle je dis : étonnez-vous, et agissez de manière raisonnable et responsable.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les projets de résolution A/68/L.12, A/68/L.13, A/68/L.14 et A/68/L.15. Nous allons d'abord nous prononcer sur le projet de résolution A/68/L.12, intitulé « Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je tiens à signaler que, depuis son dépôt et outre les pays énumérés dans le document A/68/L.12, les pays suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution : Bolivie (État plurinational de), Brunéi Darussalam, Guyana, Mauritanie, Viet Nam et Zimbabwe.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Comores, Congo, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Islande, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mozambique,

Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Palaos

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cameroun, Colombie, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Grenade, Guatemala, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Monaco, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Norvège, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Soudan du Sud, Suède, Suisse, Tonga, Ukraine

Par 110 voix contre 7, avec 56 abstentions, le projet de résolution A/68/L.12 est adopté (résolution 68/12).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous passons ensuite au projet de résolution A/68/L.13, intitulé « Division des droits des Palestiniens du Secrétariat ». Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe l'Assemblée que depuis le dépôt du projet de résolution, les pays suivants s'en sont portés coauteurs, en plus des pays énumérés dans le document

A/68/L.13 : Bolivie (État plurinational de), Brunéi Darussalam, Guyana et Zimbabwe.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Palaos

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cameroun, Colombie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Grenade, Guatemala, Honduras, Hongrie, Islande,

Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Monaco, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Norvège, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Soudan du Sud, Suède, Suisse, Togo, Tonga, Ukraine

Par 108 voix contre 7, avec 59 abstentions, le projet de résolution A/68/L.13 est adopté (résolution 68/13).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant au projet de résolution A/68/L.14, intitulé « Programme d'information spécial sur la question de Palestine du Département de l'information du Secrétariat ». Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe l'Assemblée que depuis le dépôt du projet de résolution, les pays suivants s'en sont portés coauteurs, en plus des pays énumérés dans le document A/68/L.14 : Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Brunéi Darussalam, Guyana et Zimbabwe.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande,

Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Palaos

S'abstiennent :

Cameroun, Honduras, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Soudan du Sud, Togo, Tonga

Par 163 voix contre 7, avec 7 absentions, le projet de résolution A/68/L.14 est adopté (résolution 68/14).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/68/L.15, intitulé « Règlement pacifique de la question de Palestine ». Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe l'Assemblée que depuis la présentation du projet de résolution, les pays suivants s'en sont portés coauteurs, en plus des pays énumérés dans le document A/68/L.15 : Bélarus, Bolivie (État

plurinational de), Brunéi Darussalam, Guyana, Kirghizistan, Niger et Zimbabwe.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine,

Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Canada, États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Palaos

S'abstiennent :

Australie, Cameroun, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Soudan du Sud, Tonga

Par 165 voix et 6 contre, avec 6 abstentions, le projet de résolution A/68/L.15 est adopté (résolution 68/15).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux délégations qui souhaitent expliquer leur vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Erdman (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Comme le Président Obama l'a déclaré dans cette salle au début de l'automne, à l'entame du débat général de la présente session de l'Assemblée générale,

« [R]enonçons aux reproches et aux préjugés habituels. Soutenons les dirigeants israéliens et palestiniens qui sont disposés à prendre le chemin difficile de la paix » (*A/68/PV.5, p.16*).»

Gardant à l'esprit cet objectif, nous restons profondément préoccupés par le nombre récurrent et disproportionné – quelque 16 au total – de résolutions de l'Assemblée générale qui condamnent unilatéralement Israël. À l'inverse, l'Assemblée n'a adopté que quatre autres résolutions critiquant des États Membres en particulier, toutes pour violations graves des droits de l'homme.

Toutes les parties à ce conflit tragique ont la responsabilité directe d'y mettre fin, et nous regrettons que les Membres de l'Organisation des Nations Unies montrent sans cesse du doigt Israël sans reconnaître qu'elles ont toute deux des obligations à respecter et des décisions difficiles à prendre.

Étant donné les négociations en cours entre Israéliens et Palestiniens, nous demandons fermement au sein du système des Nations Unies qu'il soit mis fin à toute action partielle qui pourrait obstruer ce processus ou de détourner l'attention du processus. Nous savons tous, en effet, qu'il s'agit du seul espoir de parvenir à un règlement de paix durable.

L'appui continu à des résolutions partiales ne peut que compliquer les initiatives permettant d'instaurer une paix juste, durable et globale. Ces résolutions présupposaient les résultats sur les questions relatives au statut permanent qui sont au cœur des négociations en cours. De plus, la partialité et la distorsion systématiques du conflit véhiculées par ces résolutions nuisent à la crédibilité institutionnelle de l'Organisation des Nations Unies.

Je soulignerai particulièrement trois résolutions déconcertantes : la résolution 68/13, sur la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat, la résolution 68/12, sur le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, et la résolution 67/118, sur le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés. Ces trois résolutions renouvellent les mandats d'organismes inefficaces de l'ONU créés il y a une génération. Ces organes gaspillent des ressources précieuses et le temps limité et perpétuent l'idée d'une discrimination systématique et implicite de l'Organisation à l'égard d'Israël. Tous les États Membres devraient évaluer l'efficacité de l'appui et du financement fournis à ces organes.

Il n'y a pas de contradiction entre l'appui apporté au peuple palestinien et l'appui à Israël. Les partisans d'un État palestinien devraient faire tout leur possible pour appuyer les efforts des parties en vue d'instaurer une paix juste et durable, et éviter certaines mesures, telle l'adoption de ces résolutions, qui entravent les progrès en direction de cet objectif. En conséquence, nous n'appuyons pas ces résolutions improductives. En revanche, nous sommes déterminés à continuer de travailler avec les parties, le Quatuor et nos partenaires internationaux pour créer un contexte propice au progrès des négociations. Nous devons tous redoubler d'efforts pour créer le climat de confiance favorable à la conclusion d'accord durable.

M. Neo Ek Beng Mark (Singapour) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole dans le cadre des explications de vote après l'adoption des résolutions 68/12, 68/13, 68/14 et 68/15, au titre du point 36 de l'ordre du jour, intitulé « Question de Palestine ». Singapour s'est prononcé en faveur de la résolution 68/12 sur le postulat que la référence, au paragraphe 2, à « la concrétisation de la solution des deux États, sur la base des frontières d'avant 1967 » devrait être interprétée de la même manière que celle

énoncée au paragraphe 1 ou dans la résolution 68/15, à savoir « l'existence de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières reconnues fondées sur celles d'avant 1967 ».

M. Gabrėnas (Lituanie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE). L'UE remercie la délégation palestinienne du résultat positif de nos négociations sur un certain nombre de résolutions sur lesquelles l'Assemblée s'est prononcée. À la suite de ces négociations, l'UE confirme ses habitudes de vote sur ces résolutions. À ce stade, nous voudrions indiquer aux fins du compte-rendu que sur toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session, l'UE et ses États membres considèrent que chaque fois que le Gouvernement palestinien est mentionné cela se réfère à l'Autorité palestinienne. De plus, l'Union européenne dans son ensemble n'a pas exprimé sa position juridique à l'égard de l'expression « déplacement forcé », figurant dans un certain nombre de résolutions présentées au titre des points 36 et 52 de l'ordre du jour.

M. Emiliou (Chypre) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour une explication de vote portant sur la résolution 68/12. Chypre tient à réaffirmer son engagement en faveur des efforts des Israéliens et des Palestiniens pour atteindre un règlement pacifique global. Selon nous, les pourparlers de paix sont la seule façon de parvenir à une solution viable, et c'est pourquoi nous demandons aux deux parties d'y consacrer tous leurs efforts. À cet égard, nous voudrions exprimer notre préoccupation face aux actions unilatérales qui pourraient, directement ou indirectement, nuire au processus de négociations et saper les chances d'un règlement global. Le moratoire de neuf mois convenu s'agissant de ces actions doit être respecté par toutes les parties intéressées.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le cadre des explications de vote.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 36 de l'ordre du jour.

Point 35 de l'ordre du Jour

La situation au Moyen-Orient

Projets de résolution (A/68/L.16 et A/68/L.17)

Le président par intérim (*parle en anglais*) : Avant que l'Assemblée ne se prononce sur les projets de

résolution, l'une après l'autre, je rappelle aux membres qu'ils pourront expliquer leur vote sur les deux projets de résolution avant que nous nous prononcions sur eux et une fois que nous nous serons prononcés sur ces deux textes.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les projets de résolution A/68/L.16, intitulé « Jérusalem », et A/68/L.17, intitulé « Le Golan syrien ».

Nous allons d'abord nous prononcer sur le projet de résolution A/68/L.16. Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les membres que depuis la présentation du projet de résolution et outre les délégations énumérées dans le document A/68/L.16, les pays suivants en sont également devenus coauteurs : État plurinational de Bolivie, Brunéi Darussalam et Zimbabwe.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger,

Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Canada, États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Palaos

S'abstiennent :

Australie, Cameroun, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Soudan du Sud, Togo, Tonga

Par 162 voix contre 6, avec 8 abstentions, le projet de résolution A/68/L.16 est adopté (résolution 68/16).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/68/L.17, intitulé « Le Golan syrien ». Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les représentants que depuis la présentation du projet de résolution A/68/17, outre les délégations énumérées dans le document, les pays suivants en sont devenus coauteurs : Brunei Darussalam, Cuba, la République populaire démocratique de Corée, Somalie et Zimbabwe.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine,

Arménie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Canada, États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Palaos

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cameroun, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Grenade, Honduras, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Samoa, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Soudan du Sud, Suède, Suisse, Togo, Tonga, Ukraine

Par 112 voix contre 6, avec 58 abstentions, le projet de résolution A/68/L.17 est adopté (résolution 68/17).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent expliquer leur vote sur les résolutions qui viennent d'être adoptées, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Diaz Bartolomé (Argentine) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des délégations du Brésil et de l'Argentine sur la question de la situation au Moyen-Orient, pour expliquer nos votes concernant la résolution 68/17 sur le Golan syrien, qui vient d'être adoptée par l'Assemblée générale.

Le Brésil et l'Argentine se sont prononcés pour la résolution, car ils estiment que son caractère essentiel est lié à l'illégalité de l'acquisition de territoire par la force. Le paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies interdit de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale d'un État. Il s'agit d'une norme stricte du droit international.

En même temps, je tiens à préciser la position de nos délégations sur le paragraphe 6 de la résolution. Notre vote ne préjuge en rien la teneur de ce paragraphe, notamment la référence faite à la ligne du 4 juin 1967. Pour le Brésil et l'Argentine, il est important de progresser dans la voie d'une solution au volet syro-israélien du conflit du Moyen-Orient de façon à mettre fin à l'occupation des hauteurs du Golan. C'est pourquoi, une fois encore, au nom des Gouvernements du Brésil et de l'Argentine, nous soulignons combien il est important de reprendre les négociations afin de trouver une solution définitive à la situation du Golan syrien, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et du principe terre contre paix.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Je donne la parole à l'observateur de l'État observateur de Palestine, qui voudrait faire une déclaration après l'adoption des résolutions.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord féliciter le Président pour sa patience et sa façon remarquable de conduire nos débats. Lui-même et son équipe ont fait preuve d'une grande patience et de sagesse. Je remercie également tous les pays qui ont parrainé les résolutions adoptées et tous les pays qui ont émis un vote positif sur ces résolutions. Nous sommes très reconnaissants de constater que, cette année, le

nombre de votes positifs émis sur presque toutes ces résolutions a augmenté par rapport à l'année dernière.

Nous faisons confiance au jugement de la communauté internationale et à sa sagesse qui s'est exprimée en émettant un vote favorable sur toutes ces résolutions. Pour nous, la communauté internationale, par sa position, sa sagesse et sa défense du droit international, constitue une source d'encouragement pour le peuple palestinien dans sa lutte pour l'exercice de ses droits nationaux inaliénables. C'est pourquoi nous sommes reconnaissants à toutes les délégations qui nous ont appuyés. Nous continuerons cette marche tout comme la lutte pacifique de notre peuple dans les territoires occupés afin de mettre un terme à l'occupation qui a commencé en 1967 et de parvenir à l'indépendance de l'État de Palestine. Ainsi, la solution de deux États deviendra une réalité.

Certains ont dit que les résolutions n'avaient aucune utilité. Ils sont, je le pense, dans l'erreur. Si ces résolutions n'avaient aucune utilité, alors quelle est l'utilité de l'Assemblée générale et, sur cette question, celle de l'Organisation? Nous sommes ici pour défendre le droit international, objectif qui est une cause très noble et bien servie par ces résolutions. Par conséquent, ceux qui estiment que les résolutions n'ont pas d'utilité devraient expliquer quelle est l'utilité de l'Organisation des Nations Unies dans tout cela, si notre rôle, ici, n'est pas de respecter la Charte des Nations Unies et de soutenir le droit international. En outre, ces délégations ne peuvent se battre pour l'adoption de certaines résolutions, à d'autres occasions, alors qu'elles-mêmes ne respectent pas les résolutions de l'Assemblée.

Il est très arrogant et insultant à l'égard de tous lorsqu'elles utilisent l'expression « nous votons comme des moutons ». Une telle expression dénote un profond mépris pour nous tous, pour notre intelligence, notre rigueur à écouter tous les arguments et à prendre nos décisions par l'intermédiaire du vote. Un mauvais perdant prend une telle position quand il essaie de nous convaincre du bien-fondé de son argument et, lorsqu'il perd, il nous insulte en disant « Vous votez comme des moutons ». Je ne suis pas en mesure de conseiller ceux qui utilisent un tel langage pour les amener à agir différemment, mais je m'en remets au jugement de tous ceux qui sont présents ici pour traiter avec eux de manière appropriée. Certains ont dit que les résolutions étaient partiales et isolaient Israël. Selon moi, Israël s'isole lui-même par ses actes et son refus d'honorer et

de respecter ses obligations à travers la mise en œuvre de ces résolutions.

Je répondrai à un autre argument selon lequel ces résolutions affaiblissent la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies. À mon avis, ce qui affaiblit la crédibilité de l'Organisation, notamment celle de l'Assemblée générale et des résolutions du Conseil de sécurité, c'est l'absence de volonté de mettre en œuvre les résolutions de l'ONU. Lorsque nous aurons la volonté d'appliquer les résolutions de l'Organisation à l'encontre de quiconque et de prévenir tout traitement préférentiel, alors nous serons les défenseurs de la Charte des Nations Unies, de l'Organisation, de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Nous, en Palestine, ne perdrons jamais espoir en ce que l'Organisation représente et défend, même s'il y a un manque de volonté de la part de certains de ses Membres pour mettre ces résolutions en application.

Je terminerai sur une note positive. Dans quelques jours nous célébrerons une belle fête. Je souhaite à tous de joyeuses fêtes.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne, qui souhaite faire une intervention.

M. Hamed (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je voudrais renouveler mes remerciements et exprimer la gratitude de mon pays, la Syrie, à tous les pays qui ont parrainé la résolution 68/17 sur le Golan syrien et à ceux qui ont émis un vote favorable à cet égard. Je réitère l'appel de mon pays à la réalisation d'une paix globale et juste par la mise en œuvre des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres résolutions de légitimité internationale. La Syrie reste déterminée à obtenir la libération totale du Golan syrien de l'occupation israélienne, à un retour aux frontières d'avant 1967 et à la fin des colonies israéliennes dans le territoire actuellement occupé, et ce en utilisant tous les moyens du droit international, sous la bannière duquel nous sommes réunis ici aujourd'hui.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Plusieurs représentants ont demandé la parole dans l'exercice du droit de réponse. Je rappellerai aux délégations que les interventions dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la deuxième et que les délégations doivent prendre la parole de leur place de leur place.

M. Roet (Israël) (*parle en anglais*) : Dans le débat relatif à la situation au Moyen-Orient, il est regrettable que de nombreux pays aient décidé de s'abstenir. Ils ont décidé de s'abstenir de parler des 120 000 victimes en Syrie, de s'abstenir de parler de l'emploi d'armes chimiques par la Syrie, de s'abstenir d'exprimer leur préoccupation au sujet de la terrible situation eu-égard à l'absence d'assistance médicale et d'utiliser tout cela dans ces crimes de guerre.

Il est vraiment réconfortant de voir que les représentants syriens ont réellement pris le temps d'étudier ce que les premiers ministres israéliens ont dit à ce propos et d'interrompre le massacre de leur peuple. Le représentant syrien est en train de devenir un maître en révision de l'histoire et, malheureusement, il semble penser que les délégations présentes dans cette salle l'appuient. Nous l'avons entendu parler d'une série d'accusations sans fondement contre Israël. Je suis heureux qu'il lance maintenant des propos contre nous. J'espère vraiment que son dirigeant choisira de faire de même et de parler au lieu de faire les horribles choses dont il est l'instigateur.

Il y a tant de choses à dire à cet égard, mais je voudrais réellement centrer mon propos sur la République islamique d'Iran, qui, parfois, semble éprouver quelques difficultés à prononcer le nom de mon pays. Selon les propos du représentant de l'Iran, le plus grand obstacle à un monde sûr est le conflit israélo-palestinien. Le conflit israélo-palestinien est un conflit que nous devons, que nous devrions, et que nous espérons résoudre. Comme nous l'avons dit auparavant, la voie de la paix passe par Ramallah et Jérusalem, et non pas par des salles de conférence. Mais le plus gros obstacle à la sécurité mondiale c'est l'Iran, ce n'est ni Israël, ni le conflit israélo-palestinien. Il est temps d'en parler.

Je mettrai de côté la question des armes nucléaires et du programme nucléaire. L'Iran est le commanditaire du terrorisme mondial, et c'est de l'hypocrisie lorsque nous entendons le son représentant s'alarmer de ce qu'il appelle la violence et l'extrémisme. C'est vraiment étrange d'entendre de tels propos alors que l'Iran est, à la base, l'architecte du terrorisme international. L'Iran n'a pas fait machine arrière; il continue en ce moment même à appuyer le Hezbollah, qui tue des civils en Syrie, avec des branches terroristes dans le monde, et cela doit s'arrêter.

L'Iran est le premier commanditaire et le premier financier du terrorisme mondial. Il fournit des armes

perfectionnées au Hamas, au Hezbollah et à d'autres groupes terroristes dans la région et dans le monde. C'est une expérience intéressante d'entendre le représentant du plus grand État commanditaire du terrorisme s'exprimer contre le terrorisme. À vrai dire, nous ne devrions pas permettre que cela se produise dans cette salle. Les questions examinées ici sont suffisamment graves sans que l'on entende cette propagande infondée. Les pays devraient promouvoir le bien-être de leur propre peuple et regarder ce qu'ils font au lieu de donner des leçons aux autres pays.

Comme je l'ai déjà dit à tous les pays qui ont exprimé l'espoir sincère de voir s'instaurer la paix au Moyen-Orient, la façon de procéder n'est pas d'appuyer des résolutions sans fondement telle que celle-ci. La façon de procéder est d'encourager les Palestiniens à avancer dans les négociations de paix en cours aujourd'hui.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je n'avais pas l'intention de prendre de nouveau la parole. Je ne voulais pas m'adresser à l'Assemblée générale une deuxième fois. Cependant, les propos insensés que nous venons d'entendre de la part du représentant d'Israël nous amènent à nous exprimer une nouvelle fois pour lui répondre et non pas pour fournir une explication ou une clarification nullement nécessaires. La position des États Membres dans le vote sur la résolution est tout à fait claire.

Le représentant d'Israël ne traite pas des deux points de l'ordre du jour au titre desquels nous avons adopté les deux projets de résolution sur le statut de Jérusalem et sur la situation au Moyen-Orient. Il affirme que ce qui se passe à l'Assemblée générale est en dehors de l'histoire. En fait, c'est sa position, celle de sa délégation et de ses dirigeants et leur attitude impertinente que ce soit au sein de l'Organisation ou à l'extérieur, qui sont en dehors de l'histoire. De toute façon, les représentants d'Israël ne comprennent pas l'histoire, car ils ne peuvent pas comprendre les profondeurs de l'histoire. Nous parlons de millénaires. La région où nous avons vécu pendant des millénaires est notre terre. Quant à l'histoire israélienne, elle ne va pas au-delà de 60 ans. C'est une histoire pleine de terrorisme, de sang, de guerres, d'occupation et d'actes hostiles.

En faisant fi des résolutions de l'Organisation, le représentant d'Israël affiche son mépris pour l'opinion des États Membres et pour leurs votes pour cette résolution. Quoi qu'il en soit, cela ne rend aucun service à Israël. Un proverbe arabe dit que lorsqu'on a mal agi, il faut se cacher. Le représentant d'Israël ne semble pas encore avoir compris que sa situation et celle de son pays sont embarrassantes et que les politiques de son pays ont été rejetées par la majorité écrasante des États Membres. Il ne semble pas l'avoir compris.

Le représentant d'Israël a pris la parole pour dire qu'il y a eu 100 000 victimes en Syrie. Cependant, il n'a pas dit pas combien parmi ces victimes ont été tuées par des groupes armés appuyés par Israël, ni exactement combien parmi ces groupes armés sont traités dans des hôpitaux israéliens. Il n'a pas dit non plus que c'est la politique folle de son pays qui expose les forces de maintien de la paix des Nations Unies dans le Golan occupé à un danger extrême. Et ce, en raison de l'aide militaire, politique, des services de renseignement et de médias fournis à ces groupes terroristes armés, qui se répandent à travers les lignes de désengagement dans le Golan et exposent les forces de maintien de la paix des Nations Unies à de multiples dangers.

Il s'agit là d'une des nombreuses actions commises par le Gouvernement israélien pendant les six dernières décennies, qui incluent des massacres et des crimes contre les Égyptiens, les Jordaniens, les Palestiniens, les Syriens, les Libanais et tant d'autres. Leur longue pratique du terrorisme s'est étendue jusqu'au Soudan et en Tunisie, outre les attaques politiques menées par le Mossad dans les capitales occidentales et dans d'autres capitales du monde pendant des décennies. Le représentant d'Israël tente de façon absurde de détourner l'attention des États Membres afin qu'ils ne voient pas comment ils implantent des colonies dans les territoires occupés et comment ils excluent le processus de paix et la fin de l'occupation. Ils ne reconnaissent même pas les persécutions qu'ils font subir au peuple palestinien.

De telles absurdités s'apparentent-elles à une pratique diplomatique normale? Les Israéliens viennent à l'ONU et travaillent depuis des années dans cet organe, mais ils ne comprennent pas les points de l'ordre du jour qui font depuis longtemps partie du programme de travail de l'Organisation. Comment peuvent-ils d'ailleurs le comprendre alors qu'ils ont l'appui inconditionnel de certains États Membres puissants de l'Organisation? Cet appui a conduit à cette impertinence israélienne, à l'établissement de colonies, au sang versé

et aux explosions de violence. Si les protecteurs d'Israël étaient réellement persuadés de la nécessité de la paix et de la nécessité d'œuvrer pour la paix, ils auraient convaincu les Gouvernements israéliens successifs de s'engager sérieusement dans le processus de paix, et le terrorisme aurait pris fin. Israël vit dans un monde de fiction. La fiction de la force est ce qui mène Israël, mais il est pieds et poings liés au pays qui le commandite.

M. Sahraei (République islamique d'Iran) (*parle en arabe*) : Je voudrais répondre à la référence faite par le représentant du régime israélien à mon pays au cours de la séance de ce jour. Il s'agit d'une nouvelle tentative de ce régime de détourner l'attention de sa propre politique criminelle et des atrocités commises dans la région, notamment des crimes horribles commis contre le peuple palestinien.

La politique et les pratiques illégales israéliennes contre le peuple palestinien incluent, entre autres, l'intensification des activités israéliennes illégales, l'augmentation de la violence contre les Palestiniens, le blocus dévastateur sur la bande de Gaza, la construction illégale du mur de séparation et son incidence destructrice sur les conditions socioéconomiques des Palestiniens à Jérusalem, l'incidence de l'emprisonnement massif de Palestiniens et des détentions administratives, la démolition routinière de logements et le déplacement forcé de Palestiniens qui en résultent – tout cela n'est que la partie émergée de l'iceberg. Elles démontrent que le régime continue, voire intensifie, ses crimes odieux contre le peuple palestinien opprimé, sans défense, et ce au mépris des principes des droits de l'homme, du droit internationale, des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et même des normes élémentaires de la décence.

Ce qui laisse perplexe c'est que le régime israélien, source de terrorisme, de danger et d'instabilité dans la région, continue à perpétrer ses crimes et ses violations avec un sentiment d'impunité. Nous appelons la communauté internationale, notamment l'ONU, à reconnaître les effets délétères de ces politiques et activités dangereuses, et à prendre des mesures décisives pour prévenir tous autres actes criminels dans les territoires occupés. À cet égard, l'adoption, aujourd'hui, des résolutions sur la Palestine par l'Assemblée générale est un message fort de solidarité avec le peuple palestinien. Ce message rejette toutes les politiques et les pratiques illégales du régime israélien et le fait qu'il ignore et nie son occupation, son agression et sa discrimination.

Je voudrais également mentionner l'une des principales aspirations de toutes les nations de notre région, y compris la Palestine, c'est-à-dire l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, proposé en 1974 par l'Iran – un pays qui est partie à tous les traités internationaux interdisant les armes de destruction massive. Comme les membres le savent, la politique agressive et expansionniste du régime israélien, son vaste arsenal d'armes nucléaires et autres armes perfectionnées, son programme clandestin d'armes nucléaires et ses installations nucléaires non soumises aux garanties internationales ainsi que son non-respect du droit, des normes et des principes internationaux, sont la seule menace à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient et au-delà, et le seul obstacle à la création d'une telle zone.

Certes, la paix et la stabilité ne peuvent être établies au Moyen-Orient tant qu'un régime irresponsable maintient un arsenal nucléaire massif, continue de menacer la région et au-delà, reste en dehors des traités interdisant les armes de destruction massive, notamment du Traité sur la non-prolifération des armes de destruction massive (TNP), et défie les appels répétés de la communauté internationale à respecter les normes et principes internationaux.

Dans ce contexte, et pour créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, la communauté internationale ne peut qu'exercer le plus de pression possible sur le régime israélien pour le contraindre à éliminer toutes ses armes nucléaires, à adhérer au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires sans plus attendre et sans conditions préalables, et à placer toutes ses installations nucléaires sous les garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole aux représentants qui souhaitent faire une deuxième intervention dans l'exercice du droit de réponse, qui est limitée à cinq minutes.

M. Roet (Israël) (*parle en anglais*) : Quelque chose d'unique s'est produit aujourd'hui. J'ai appris quelque chose du représentant de la délégation syrienne, c'est-à-dire le merveilleux proverbe arabe : « Quand on a mal agi, il faut se cacher ». C'est pourquoi Israël a été mis en cause par le représentant syrien, ce même représentant qui, outre qu'aujourd'hui il enseigne des proverbes, essaie également d'enseigner la diplomatie syrienne à Israël. Je l'en remercie. Nous resterons comme nous sommes. Je préfère que nous soyons comme nous sommes. Ses paroles et celles du représentant de l'Iran

sont absurdes, comme si le modèle syrien correspondait à celui dont a parlé le représentant syrien.

Le monde a changé. Quand on a mal agi, il faut se cacher. Il nous demande de suivre cet exemple. Le représentant de la Syrie n'a pas honte de parler comme il l'a fait. Il n'a aucune compassion pour son propre peuple. C'est un révisionniste de l'histoire, prétendant que l'histoire israélienne dans notre région date de 70 ans, ce qui revient à gommer l'Histoire. Prenant la parole dans cette salle, il a dit la même chose il y a tout juste deux semaines, lorsqu'il a comparé Israël au nazisme, ce qui, selon les Européens ou toute norme morale, est un déni de l'Holocauste. Celui qui a comparé le régime israélien au nazisme est le représentant d'un pays qui tue son propre peuple au moment même où nous parlons. Et l'Assemblée, à l'exception des représentants de trois pays, est restée silencieuse. Personne ne s'est levé et personne n'a rien dit. Il est regrettable que cela continue et que le représentant de la Syrie pense pouvoir dire tout ce qu'il veut et peut donner des leçons à qui il veut.

En ce qui concerne l'Iran, je le remercie de sa leçon sur les droits de l'homme, sur Israël et sur ce que notre pays devrait faire, alors qu'il représente un pays qui, essentiellement, ne peut qu'enseigner l'ABC du terrorisme. Le manuel du terrorisme a été écrit par l'Iran. L'Iran a également écrit le manuel indiquant comment essayer, sous le prétexte de débats comme ceux qui ont lieu aujourd'hui ici, d'acquérir des armes nucléaires.

Mais parlons de certaines des accusations faites contre Israël et d'où elles viennent, à savoir de la République islamique d'Iran. Aujourd'hui, en Iran, les femmes se voient nier leurs droits fondamentaux. La libre expression est réprimée. Les minorités sont persécutées et les élections sont un simulacre. Huit personnes sur 800 qui ont été candidates à l'élection présidentielle ont été élues à un poste dans la prétendue démocratie qui n'a, en fait, pas de réel pouvoir en Iran. En Iran, la libre expression est réprimée, les minorités sont persécutées, les homosexuels sont assassinés et les femmes se voient nier leurs droits fondamentaux, sont victimes de harcèlement et arrêtées par la police des mœurs notoirement brutale.

En revanche, Israël reste une démocratie prospère et multiculturelle. C'est un pays où les droits de toutes les minorités sont respectés et où toutes les religions sont tolérées. Tel est Israël. Nous ne sommes pas parfaits. Nous avons pu commettre des erreurs. Nous essayons de les rectifier. Nous recherchons la paix avec

les Palestiniens, ce qui est le sujet du débat, mais nous n'accepterons pas les leçons données par le pire des régimes. Je n'ai jamais utilisé ce mot auparavant, mais il semble que le représentant de l'Iran a des difficultés à prononcer le nom de mon pays. Alors, comment pourrais-je appeler son pays? Le régime des Ayatollah? Non, c'est l'Iran. Une forme de respect est nécessaire.

J'ai encore un dernier mot à dire sur la Syrie et les propos de son représentant accusant Israël de s'ingérer en Syrie. Comme d'autres questions dont il a parlé, il s'agit d'une absurdité totale. Et les délégations présentes dans cette salle peuvent être intéressées par ce fait. C'est la Syrie qui est directement impliquée dans les activités militaires qui nuisent aux opérations de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement dans la région, en utilisant des avions pour bombarder les zones où la Force est basée. La Syrie vient alors dans cette salle et devant le Conseil de sécurité et déclare, en ce qui concerne la situation au Moyen-Orient, qu'il ne faut pas parler de la Syrie. Eh bien, je propose que nous le fassions!

M. Hamed (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Le représentant des forces d'occupation israéliennes devrait comprendre que ce qui a été dit dans cette salle par notre délégation ou toute autre délégation n'est pas une leçon. Nous ne donnons pas de leçon ici. Je crois que les autres délégations, non plus, ne donnent pas de leçon quand elles parlent des violations par Israël des droits de l'homme, du droit international humanitaire et de l'occupation continue des territoires arabes depuis des décennies. Ce sont les faits. Le représentant des forces d'occupation israéliennes doit comprendre que ce sont là des faits établis dans les rapports de l'Organisation des Nations Unies. Il ne s'agit pas d'informations provenant du représentant de la Syrie ou de toute autre délégation.

De plus, nous avons tous entendu la légèreté avec laquelle le représentant d'Israël traite les résolutions de l'Organisation et le vote des États Membres sur les résolutions qui viennent d'être adoptées. Le représentant de la puissance occupante israélienne veut garantir le soutien de l'Organisation à certaines mesures qu'il apprécie, notamment l'établissement de colonies, l'appui à l'occupation et aux violations des droits de l'homme par Israël, Puissance occupante. Voilà ce que veut le représentant des autorités d'occupation israéliennes. Je lui rappelle que, lorsqu'il critique l'ONU, il oublie le fait que c'est l'Organisation elle-même qui était derrière la création d'Israël par l'intermédiaire de la

résolution 181 (II). Le représentant d'Israël semble avoir la mémoire courte.

Le représentant de la puissance occupante israélienne a parlé de démocratie et de tolérance, mais tous ceux qui sont dans cette salle, y compris ceux qui appuient Israël, connaissent certainement les limites de la tolérance d'Israël pour les autres religions. Ils connaissent l'ampleur des violations et de la profanation des Lieux saints musulmans et chrétiens pratiquées par Israël dans les territoires palestiniens. Point n'est besoin de mentionner des noms ici.

Le Représentant permanent de la puissance occupante israélienne a dit que l'Organisation a adopté plusieurs résolutions sur l'occupation israélienne et qu'elle gaspillait ainsi ses ressources. À cet égard, je répondrai au représentant de la puissance occupante israélienne que, s'il se préoccupe des ressources de l'Organisation, Israël devrait mettre un terme à l'occupation des territoires arabes, mettre fin aux violations des droits de l'homme et respecter la Charte des Nations Unies. De cette façon, Israël n'aura alors plus à être témoin de l'adoption de résolutions qui condamnent les pratiques israéliennes et appellent à son retrait des territoires occupés.

M. Sahraei (République islamique d'Iran) : Être critiqué par le représentant du régime israélien n'est pas nécessairement une mauvaise chose. Depuis sa création, ce régime se fonde sur le massacre, le terrorisme, l'occupation, les assassinats, les atrocités et toutes sortes d'actes cruels en violation de la Charte des Nations Unies et du droit international. À présent, ce régime aux mains pleines de sang répand la destruction et l'instabilité dans le monde entier, notamment au Moyen-Orient. Il est ridicule que le représentant d'un tel régime, principal commanditaire du terrorisme d'État, critique des pays qui appuient moralement les combattants de la liberté et ceux qui luttent contre l'occupation étrangère de leur patrie. Il est évident que ses allégations sans fondement contre mon pays ne peuvent conforter ce régime qui ne peut cacher sa longue liste de crimes et d'atrocités : occupation, agression, militarisme, terrorisme d'État, y compris commanditer l'assassinat d'innocents scientifiques iraniens, et des crimes contre l'humanité.

Enfin, je voudrais me référer à l'intervention du représentant d'Israël sur la démocratie dans son pays. Selon moi, la démocratie dans un territoire occupé n'est rien d'autre qu'une plaisanterie. Il ne peut y avoir de démocratie dans une terre occupée, une terre qui appartient au peuple palestinien. Je voudrais donc lui

demander à nouveau d'arrêter de parler de démocratie dans cet organe.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 35 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 10.